Les Petites Affiches

DES ALPES-MARITIMES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

L'EXPERT
Le vol des œuvres d'art p. 4

TGI DE GRASSE
De nouveaux magistrats au siège et au parquet p. 11

DERNIÈRE PAGE
Le Festival d'Art sacré d'Antibes

SUPPLÉMENT "MARCHÉS PUBLICS" DÉMATÉRIALISATION DANS CE NUMÉRO

PATRIMOINE

Une charge financière, une chance

Semaine du 7 au 13 septembre 2018 • N°3929 • 0,90 € • www.petitesaffiches.fr Les.Petites.AffichesDes.Alpes.Maritimes Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes

PATRIMOINE : DE VASTES PROGRAMMES DE SAUVETAGE PROGRAMMÉS DANS LE 06

Le Conseil départemental, la Métropole et les communes azuréennes se partagent l'entretien d'un patrimoine qui fait la richesse de notre région

Dans un vieux pays comme le nôtre, le patrimoine artistique, historique et architectural représente une charge financière non négligeable pour les collectivités, mais aussi une chance extraordinaire de rayonnement. Si les touristes viennent par millions chaque année pour visiter Paris et la Côte d'Azur, c'est aussi pour y découvrir cette élégance venue du passé que nos pères ont su nous transmettre.

Un patrimoine très varié donc, et qui coûte pour échapper à la ruine, pour être entretenu et quelquefois rénové. Dans le département, les exemples ne manquent pas. À commencer par la petite église de Marie, 107 habitants, qui vient de réussir son pari de financement participatif pour rassembler les 70 000 euros nécessaires au sauvetage de cet édifice. Ou le château de Guillaumes, seul monument des A-M retenu sur la liste du loto de Stéphane Bern.

Mais derrière ces opérations mises en lumière par les médias, il y a aussi un travail de l'ombre financé par le contribuable ou le particulier.

Chapelle, moulin à vent, tableaux...

Par son service d'aide aux collectivités, le Conseil départemental apporte son soutien aux communes pour des travaux de reprise ou d'entretien sur des monuments classés ou inscrits. Un "investissement" qui représente 524 000 € sur le budget primitif, pour dix-huit dossiers retenus cette année, dont celui de la chapelle Saint Mayeul de Cipières. S'ajoutent des interventions sur du patrimoine "privé" - appartenant à des associations, des congrégations religieuses, des fondations etc - comme la chapelle saint Sauveur sur l'île de Saint Honorat qui appartient aux Sisterciens. Cinq dossiers sont ainsi financés pour 482 000 €.

Évidemment, les interventions de la collectivité départementale ne s'adressent pas qu'au patrimoine religieux, même s'il est très représenté en raison du contexte historique. Ainsi, la restauration du moulin à vent de Berre-les-Alpes ou celle de la villa E 1027 d'Eileen Gray à Roquebrune Cap-Martin qui ont mobilisé une enveloppe de 100 000 €.

"Nous avons également investi 2,1 M€ dans la restauration des galères du port de Nice, depuis transformées en galerie d'art, et 717 000 € dans la mise en sécurité et en accessibilité de la grotte du Lazaret" commente Jérôme Bracq, adjoint au chef de service du patrimoine culturel du Département.

On peut aussi citer le sauvetage du camp des Fourches dans le Mercantour, une base militaire abandonnée depuis la fin de la deuxième guerre dans le décor grandiose du col de la Bonette (900 000 €), et des opérations sur du "mobilier" comme la restauration des orgues de l'église Saint Antonin de Levens, de tableaux, ou à Nice des "cartelami", décors peints mis en place dans la Chapelle des pénitents blancs pour les fêtes de Pâques.

© JMC

La place Saint François à Nice a fait l'objet d'une rénovation particulièrement réussie après plusieurs mois de travaux.

Nice ouvre de multiples chantiers de restauration

De son côté, la Ville de Nice investit également beaucoup dans son patrimoine. L'ensemble de la place saint François (dite "marché aux poissons" dans la vieille ville) représente à lui seul une surface de 4 000 m², avec l'immeuble l'Aigle d'Or, le palais communal des XVème et XIXème siècles. Les travaux viennent de s'achever sur un résultat très séduisant qui ne font pas regretter l'époque de l'ancien parking sauvage....

Par ailleurs, 2 M€ sont programmés pour la rénovation de l'église des Franciscains, 1 M€ ont permis de redonner tout son lustre à l'église du Vœu, 0,3 M€ pour l'église Notre Dame du Port, 120 000 € pour la "mise en valeur" d'une toile d'Henri Matisse (La piscine) au musée éponyme, tandis que vont démarrer cet automne des travaux autour de la Croix de marbre et au printemps prochain le "lifting" de l'abbatiale Saint Pons (2,9 M€).

Oratoires, chapelles, fours communaux, lavoirs, canaux d'irrigation, monuments aux morts... tout un patrimoine "modeste" est entretenu par les villes et les villages dont c'est souvent la seule richesse.

Qui profite à tous. Bonnes visites pour ces journées du patrimoine 2018 !

Jean-Michel CHEVALIER

PATRIMOINE : UNE CHARGE FINANCIÈRE IMPORTANTE POUR L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS ET LES PARTICULIERS

La sauvegarde et l'entretien de monuments, de musées et d'œuvres d'art pèse sur les budgets mais le patrimoine est aussi un (gros) moteur économique...

L'État, grand propriétaire

En France, l'État détient la propriété des monuments emblématiques qui appartiennent à la Nation. La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques lui attribue les compétences pour en assurer la protection. Cependant, les lois de décentralisation ont remis en cause ce monopole, permettant un transfert aux collectivités locales.

Budgets toujours insuffisants

Le budget du ministère de la Culture consacré à l'entretien du patrimoine s'élève à 326 M€, avec une enveloppe de 15 M€ dédiée aux petites communes, et le loto lancé ces jours derniers par l'animateur Stéphane Bern pour le sauvetage de monuments plus modestes mais historiquement importants, comme le château de Guillaumes dans les Alpes-Maritimes.

Un atout touristique

Châteaux, églises, musées, etc. Les atouts de la France sont nombreux et attirent des millions de touristes chaque année dont les dépenses (logement, visites...) génèrent 7,2% du PIB. L'offre est variée mais une multitude de labels sont présents sur le "marché". Le gouvernement veut donc créer "Patrimoine de France" pour les rassembler derrière une seule bannière. Il est également prévu que le rôle des Architectes des Bâtiments de France soit revu pour renforcer le conseil et la pédagogie en amont, pour mieux répondre aux enjeux du développement durable, et pour accélérer la délivrance des autorisations.

Chantiers emblématiques

Les galères du port et la cathédrale Sainte Réparate de Nice ont été deux gros chantiers de rénovation entrepris ces dernières années à Nice. Les premières ont été transformées en galerie d'art, recevant des expositions prestigieuses (rétrospective Giacometti, Moya, etc.), l'intérieur de la seconde, bijou de l'art baroque ayant été refait à l'identique pour mettre en valeur sa richesse ornementale.

© JMC

Les stars et les autres

Plus de la moitié des visites se focalisent sur cinq monuments historiques (qui n'appartiennent pas tous à l'État, comma la Tour Eiffel) alors que 50% de la fréquentation muséale est concentrée sur 1% des musées, dont Le Louvre. La région Sud-PACA dispose, avec Auvergne Rhône Alpes et l'Île de France, de plus de cent musées.

"Star system"

D'aucuns déplorent un "star system" muséal et monumental : la fréquentation des monuments gérés par le Centre des Monuments Nationaux montre qu'un petit nombre d'entre eux accapare la majeure partie des entrées. Les plus visités : en région parisienne sont Notre Dame (13,6 millions), la Tour Eiffel (7 millions), Montmartre (10,5 millions), Versailles (5,6 millions), le Centre Pompidou (5,5 millions), le Louvre (8,5 millions).

Beaucoup de monuments en "mauvais état"

En 2007, 22% des monuments classés étaient "en bon état", 28% dans un état passable, 19% en mauvais état et 4% en péril (rapport 2011 du Conseil d'analyse économique). 9% des monuments en péril appartiennent à l'État, 53% à des collectivités territoriales, 27% à des propriétaires privés, les autres ayant un statut mixte.

Des chiffres

43 180 monuments historiques sont "protégés", dont 14 367 "classés" et 28 813 "inscrits". La pratique du déclassement étant exceptionnelle, on assiste à un accroissement permanent et irrégulier du nombre des protections.

>> NOMINATIONS, PROMOTIONS <<

Rudy Salles président de la régie Nikaia/Acropolis

© DR

Rudy Salles, ancien député, adjoint au maire de Nice chargé du tourisme, des affaires internationales et de l'animation des quartiers, également conseiller métropolitain, a été nommé président de la régie autonome des palais Acropolis et Nikaia.
La ville a décidé au début de cette année de reprendre en régie communale directe l'exploitation de ces deux sites importants pour l'économie locale, recevant des congrès et des séminaires.

Nouvelle direction juridique chez Pernod Ricard

Pernod Ricard a annoncé le départ de Ian FitzSimons, directeur juridique du groupe depuis 2002 et membre du bureau et du comité exécutif. Il est remplacé par Amanda Hamilton-Stanley, qui occupe des fonctions similaires chez Chivas Brothers Ld.

Julie Roynette, responsable APEC sur Nice

© DR

Julie Roynette, maîtrise en science de gestion IAE de Lille, a été nommée responsable du centre APEC de Nice. Après quatre années chez Vediorbis comme chargée de recrutement pour chargés d'affaires, elle a intégré Randstad France comme manager d'équipe puis l'association pour l'emploi des cadres comme responsable du service clients avant de prendre ses nouvelles responsabilités à Nice.

Thierry Demolliens (MOF) à l'Eden Roc

Meilleur Ouvrier de France (2007) dans la catégorie maître d'hôtel, de service et des arts de la table, Thierry Demolliens est le nouveau directeur de la restauration du prestigieux Hôtel du Cap-Eden-Roc à Antibes. Dans cet établissement,

© DR

il aura l'occasion de servir les stars du Festival de Cannes. Il occupait précédemment le même poste au Terre Blanche Hôtel Spa Golf de Tourrette dans le pays de Fayence, un *resort* de 300 hectares abritant 115 chambres et suites de luxe. Il a également été en poste il y a une quinzaine d'années à La Turbie à l'hôtel-restaurant Le Napoléon.

Un nouveau DG à la CCI région

© DR

Dans le cadre de la réorganisation des services, Stéphane Gueydon a été nommé au poste de DG de la CCI région Paca, fonction qu'il partagera avec le poste de DG qu'il occupe déjà à la CCI du Var.

LES CHIFFRES

-0,2% **le recul** des ventes de voitures diesel en juillet.

10 802 **voitures "propres"** vendues le même mois, soit 6,3% de parts de marché.

54,9% **de véhicules** vendus en juillet sont équipés de moteur à essence.

115 € **l'économie moyenne** réalisée avec une ampoule led sur sa durée de vie par rapport à une ampoule halogène.

2,3% **le taux d'inflation** annuel sur un an.

52,80€ **le prix d'un FSP majoré** à Nice.

>> LA GAZETTE <<

Évaluation des préjudices : une formation de l'Ucejam

Rappelons que l'Ucejam effectue sa rentrée judiciaire avec une formation à l'université de droit sur le thème de *"l'évaluation des préjudices matériels et corporels"*. Elle sera animée par Mme Céline Polou, juge chargé du contrôle des expertises au TGI de Grasse, et par Maître Demarchi, maître de Conférences à l'université. Le professeur Gérald Quatrehomme, expert en dommage corporel et traumatologie, et Christian Fossati, expert en gestion de projet et de chantier, présenteront les difficultés pratiques pour évaluer les préjudices.
Le mardi 25 septembre, à 18h, à la Faculté de Droit de Nice.

Migration et sécurité : un colloque à Nice

Un colloque est organisé sur *"Les phénomène migratoires et la dimension de la sécurité"* au CUM de Nice les 19 et 20 septembre. Il est organisé sous l'égide de la faculté de droit et de science politique par Le CERDACF, en coopération avec le GREDEG, et ses différents partenaires. Inscription sur le site de la faculté.

La nuit du Droit à Nice

"La Nuit du Droit, pour voir le Droit sous un autre jour" se déroulera le jeudi 4 octobre. Au programme, un concours de caricatures, le colloque des doctorants (de 15 à 19 heures), une conférence sur *"La justice et le cinéma"* (19 heures) animée par Lionel Miniato.
À la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice.

Collégiens et réseaux sociaux

À l'initiative du Conseil National des Barreaux et du Ministère de l'éducation nationale, les avocats sont invités à intervenir dans les collèges le 4 octobre, plus particulièrement sur le thème des réseaux sociaux que les jeunes utilisent beaucoup sans avoir forcément conscience des dangers. Ce sera l'occasion de préciser les droits et devoirs et de présenter la profession aux jeunes.

Formation d'avocat: un candidat aveugle "retoqué"

Un étudiant malvoyant, candidat à l'examen d'accès à la formation d'avocat à Nancy, veut contester devant la justice le refus du ministère de l'Enseignement supérieur d'adapter à son handicap, annonce le site handicap.fr. Le ministère explique que l'adaptation demandée (tiers temps, lecture des feuillets papier par une tierce personne) *"représenterait une rupture d'égalité par rapport aux autres candidats"*.

En Suisse, un élu ne doit pas être "invité"...

Le président du conseil d'État de la région de Genève (équivalent français d'un conseil départemental) risque d'être poursuivi pour avoir accepté un voyage à Abu Dhabi en 2015 à l'occasion du grand prix de F1. Voyages dont les frais ont été, semble t-il, payés par le prince héritier de l'émirat. La justice suisse reproche au président d'avoir menti en affirmant que cette escapade avait été réglée par un ami.

RÉNOVATION : SMBR (NICE LINGOSTIÈRE) INTERVIENT SUR PLUSIEURS CONTINENTS...

La société niçoise spécialisée dans la restauration de bâtiment à forte valeur historique et patrimoniale intervient dans le sud-est, aux Antilles et jusqu'en Polynésie !

La cathédrale Sainte Réparate de Nice a retrouvé une robe extérieure seyante recouverte de badigeon et d'enduit, mettant en valeur son style baroque. À l'intérieur, elle s'est aussi refait une beauté, avec la rénovation de ses fresques, de ses ornementations et autres dorures. Un travail subtil, délicat, réalisé par l'entreprise SMBR, installée à Lingostière, à qui l'on doit aussi de nombreux chantiers sur des bâtiments à caractère patrimonial, classés ou pas, mais qui doivent être entretenus pour être conservés et transmis aux générations futures.

"Nous travaillons sur toute la région" explique Yann de Carné. *"Nous avons un établissement à Orange qui nous permet de rayonner sur l'Occitanie, mais aussi un dans les Antilles, un en Guyane et un autre en Polynésie".*

© JMC

L'entreprise a travaillé sur la rénovation de la cathédrale Sainte Réparate de Nice.

Savoir-faire et peau de lapin...

L'entreprise emploie aujourd'hui une soixantaine de personnes, toutes très qualifiées. Un savoir-faire exceptionnel, qui lui permet d'être "certifiée" et d'intervenir aussi bien sur des chantiers d'État comme la cathédrale niçoise, sur ceux des collectivités territoriales comme l'ancien bagne du port de Nice transformé en galerie d'art ou l'église de Biot.

Qu'il s'agisse du gros œuvre - maçonnerie, taille de pierre, couverture - ou de travaux très spécialisés - décors peints, marbres, fresques etc - SMBR apporte sa valeur ajoutée car peu de sociétés ont ces compétences qui demandent de l'expérience, un tour de main et une sensibilité. *"Par exemple, pour obtenir un résultat aussi poche que possible de l'original, nous refaisons les gestes à l'identique. Pour les peintures, nous retrouvons les pigments utilisés à l'époque et utilisons de la colle de peau de lapin".* Evidemment, le ciment est proscrit : que du travail à la chaux... *Près de 90% de notre facturation concerne la main d'œuvre, les matériaux et la matière première ne représentant que 10%"* constate Yann de Carné dans ses livres de comptes.

Des interventions spectaculaires

SMBR intervient aussi sur le patrimoine privé, appartenant à des particuliers, des associations ou des investisseurs. La société travaille ainsi sur l'ancien tribunal de Montpellier qui va recevoir un restaurant étoilé et un hôtel de luxe, mais aussi dans une villa Belle Epoque classée de Sainte-Maxime dans le Var, dans un château à Nice ou dans une propriété privée pour restaurer des fresques murales.

Plus surprenant, alors qu'elle est habituée à la délicatesse de la dentelle de pierre, l'entreprise est intervenue sur le camp des Fourches, un ensemble militaire construit à 2 200 mètres d'altitude sur la route du col de la Bonette. Destiné à protéger la vallée de la Tinée d'une invasion italienne, il était abandonné depuis la fin de la seconde guerre mondiale, jusqu'à ce que le Conseil départemental 06 décide de le sauver d'une ruine certaine et de le valoriser. Autres interventions sur des monuments emblématiques et spectaculaires : le fort de Réallon près d'Embrun, des forts dans les Antilles et le château de Cagnes-sur-Mer.

"La part de la commande publique est passée de 90% de notre chiffre d'affaires à 50% maintenant, à égalité avec les marchés privés. Nous nous sommes diversifiés" conclut Yann de Carné, qui est par ailleurs membre du bureau national du groupement des Monuments historiques et ici, dans les Alpes-Maritimes, chargé de mission "rénovation du patrimoine" au sein de la Fédération du Bâtiment.

Jean-Michel CHEVALIER

LE PATRON

Yann de Carné

- Formation à l'IPAG. Ingénierie du bâtiment pendant 15 ans pour un groupe canadien.
- Rachète il y a 3 ans au groupe Quelin 10% des parts de SMBR, dans une logique de passation.

UN CHANTIER

© DR

LES CHIFFRES

60 **employés** spécialisés dans différents métiers.

5,2 M€ **de chiffre d'affaires.**

1 **entrepôt** à Nice Lingostière derrière Carrefour (pas de vente).

OBJETS CULTUELS : LES VOIES DE LA PROPRIÉTÉ NE SONT PAS IMPÉNÉTRABLES MAIS COMPLIQUÉES...

Ou comment une petite commune du Puy de Dôme a été condamnée à rembourser une statue qui avait été volée dans son église...

Une recrudescence de vols de biens cultuels a récemment été constatée en France dans de nombreux édifices religieux. En effet, les lieux de culte sont pour la grande majorité d'entre-eux ouverts aux fidèles, ce qui a pour conséquence d'exposer leurs biens à ce risque.

Ces objets, le plus souvent dépourvus de tout système de protection, peuvent avoir, indépendamment de leur valeur marchande, une certaine valeur artistique ou historique.

Or, ces biens, s'ils sont sacrés, n'en sont pas pour autant inviolables. Il y a donc lieu de les protéger et de veiller à leur conservation. Aussi, il importe de savoir à qui ils appartiennent et quel est le régime de protection qui s'y rattache.

Les collectivités propriétaires

Les édifices affectés à l'exercice public du culte ainsi que les objets mobiliers les garnissant sont la propriété de l'État, des départements, des communes ou des établissements publics. En raison de cette affectation, les édifices et les objets cultuels appartiennent au domaine public des collectivités propriétaires.

Dès lors, les biens mobiliers des édifices cultuels ne peuvent pas être vendus et peuvent être revendiqués à tout moment en cas de perte, vol ou vente illicite, en quelques mains qu'ils se trouvent sur le territoire national, au même titre que les objets appartenant aux collections publiques.

Le tribunal administratif de Paris a rappelé ces principes (inaliénabilité et imprescriptibilité) dans un jugement du 9 avril 2004. Un particulier avait demandé au ministre de la Culture et de la Communication un certificat d'exportation pour un fragment de la colonne Vendôme conservé dans sa famille. Le ministre a pu légalement refuser la délivrance de ce document au motif que le bien, en dépit du fait qu'il soit devenu meuble à la suite de la démolition du monument le 16 mai 1871, appartenait toujours au domaine public de l'État.

© DR

Vierge d'Abbeville : la tête de l'Enfant, volée peu de temps avant l'entrée de l'œuvre au Louvre, a été retrouvée. (Image d'illustration)

En outre, ces règles font échec à l'application des articles 2279 et 2280 du code civil, qui permettent au possesseur de bonne foi, entre les mains duquel le bien est revendiqué, d'obtenir le remboursement du prix d'acquisition auprès du véritable propriétaire. La jurisprudence admet cependant le principe d'une indemnisation du possesseur à raison des dépenses engagées pour la conservation du bien.

À QUI APPARTIENNENT VRAIMENT LES OBJETS DES ÉDIFICES RELIGIEUX ?

Acquéreur de bonne foi

Parfois, l'objet cultuel qui appartient à une collectivité publique est aussi classé au titre des monuments historiques. On sait que les objets classés appartenant à l'État ne peuvent être vendus. En revanche, ceux d'une collectivité territoriale peuvent être cédés à l'État, à une personne publique ou à un établissement d'utilité publique, à la condition d'avoir préalablement obtenu l'autorisation du ministère chargé des Affaires culturelles.

Enfin, l'acquéreur ou sous-acquéreur de bonne foi entre les mains duquel l'objet classé est revendiqué a droit au remboursement du prix d'acquisition du bien. La combinaison des régimes de domanialité publique et de protection des monuments historiques devrait conduire à exclure l'indemnisation du possesseur de bonne foi, dès lors que le bien appartient au domaine public d'une collectivité publique.

Telle n'est cependant pas la solution retenue par la cour d'appel de Riom dans un arrêt du 3 juin 2004, qui a condamné une petite commune du Puy-de-Dôme à rembourser à un sous-acquéreur de bonne foi le prix d'acquisition d'une statue du XIIème siècle dérobée en 1983 dans l'église du village, au motif que cette vierge romane avait fait l'objet d'un classement au titre de monument historique en 1908.

Lois spéciales vs lois générales

Cette solution aboutit au paradoxe suivant : un objet appartenant au domaine public d'une collectivité publique et par ailleurs classé au titre des monuments historiques se trouve de fait moins bien protégé qu'un objet du domaine public non classé.

Le raisonnement adopté par la cour d'appel de Riom pourrait néanmoins trouver sa justification dans la règle selon laquelle les lois spéciales priment les lois générales auxquelles elles dérogent. Le classement serait dans cette hypothèse une arme à double tranchant, qui, loin de renforcer la protection des biens appartenant aux collectivités publiques, pourrait se retourner contre les plus petites d'entre elles, les exposants à de lourdes condamnations de nature à obérer de façon non négligeable leur équilibre budgétaire.

Par Stéphane PEPE
Expert judiciaire.
Membre de la Chambre Nationale des Experts.
Spécialiste tableaux, mobilier et objets d'art.

ÉDITO. FIN DE LA RÉCRÉ, IL FAUT MAINTENANT S'ACCROCHER...

Difficile de faire une rentrée plus loupée, même François Hollande en son temps... L'épisode Benalla, tragiquement comique, le report de la révision constitutionnelle (excusez du peu...), le départ de Nicolas Hulot, la ministre de la Culture surprise en "dehors des clous" pour sa boutique parisienne, Laura Flessel partie déclarer ses impôts, et la valse hésitation au sujet du prélèvement à la source : tout cela fait beaucoup. Un sentiment de flottement s'est installé, qui amène à s'interroger sur où est passé le Jupiter qui semblait être le maître du temps des réformes et tenir le gouvernail d'une main ferme.

Cela se traduit dans les sondages par une cote de popularité en berne pour un président qui rejoint, ainsi, ses prédécesseurs sur la même pente glissante. Le quinquennat est loin d'être terminé, mais comme la tendance est régulièrement baissière depuis quelques mois. Gare à cette spirale négative. De doutes en renoncements, c'est toute l'action du gouvernement qui risque de devenir illisible si l'exécutif ne réussit pas à reprendre rapidement la main.

À l'horizon de Macron, l'écueil des Européennes : ces élections dont les enjeux paraissent (à tort) lointains, sont toujours difficiles pour le pouvoir en place. Surtout quand on a déjà inquiété les retraités et les classes moyennes, déçu les "écologistes", et loin d'avoir convaincu ceux qui ont porté il y a un an et demi un nouveau capitaine à l'Élysée.

Le président cherche donc un peu d'air dans cette Europe qui prend des couleurs inquiétantes en Italie, en Hongrie, en Pologne, en Suède et même en Allemagne. Avec la chancelière, il espère bien remobiliser les démocrates, avec l'espoir de retombées positives sur son propre électorat. Il n'a, à vrai dire, guère d'autre choix, tandis que les Français le considèrent chaque jour un peu plus comme le "président des riches", une étiquette qui lui colle d'autant plus à la peau que ses arbitrages laissent effectivement beaucoup de gens modestes sur le bord de la route.

Une défaite cuisante en mai prochain, et les choses deviendraient compliquées pour la suite. Alors que le pays a (toujours) besoin de réformes, (toujours) besoin d'espoir et qu'il n'a (toujours pas) les moyens de perdre du temps en attendant de nouvelles élections et/ou une nouvel(le) homme/femme providentiel(le).

J.-M. CHEVALIER

"DROITS VOISINS". BEAUMARCHAIS COMPATIBLE AVEC L'ESPRIT DE FACEBOOK ET GOOGLE ?

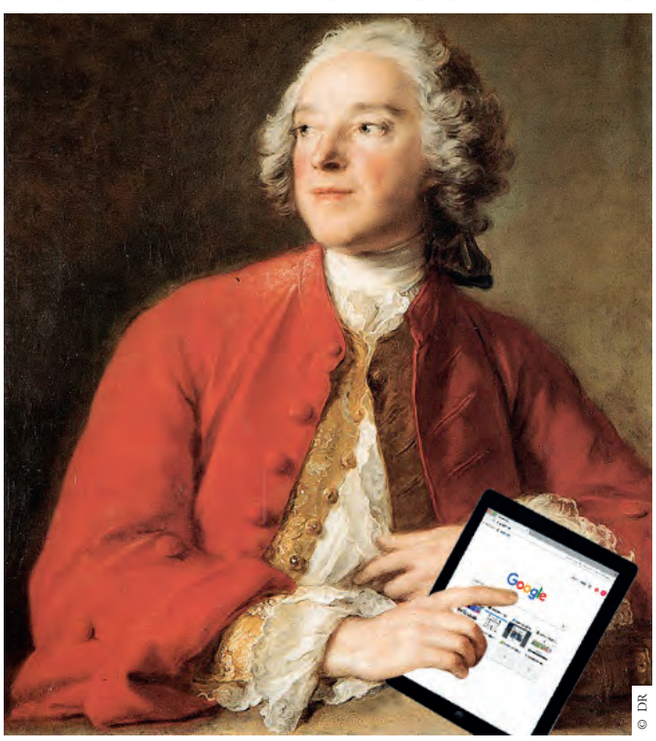

© DR

"Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur" écrivait justement Beaumarchais. C'était au XVIIIème siècle, cela reste d'actualité. À l'heure où les journalistes paient de leur liberté - et quelquefois de leur vie - le droit d'informer, près d'une centaine de journaux européens a pris l'initiative de publier une tribune commune pour attirer l'attention sur la difficulté de faire leur métier. C'est-à-dire d'aller chercher l'information, la vérifier et la partager avec les lecteurs de toutes opinions. Pour leur édification, pour éclairer leur jugement, pour faire vivre la démocratie en suscitant le débat d'idées.

Dans cette tribune, Sammy Ketz, grand reporter à l'Agence France Presse, explique avoir vu en plus de quarante ans de carrière sur de nombreux conflits dans le monde, baisser *"le nombre de journalistes présents sur le terrain de manière constante. Nous sommes devenus des cibles et les reportages coûtent de plus en plus chers. (...) Aujourd'hui, il faut des gilets pare-balles, des casques, des voitures blindées, parfois des gardes du corps, pour éviter d'être enlevés, des assurances. Qui paie les assurances ? Les médias et cela est onéreux"*.

Samy Ketz poursuit en expliquant que le coût est de plus en plus élevé mais que ceux qui en profitent *"sont les plateformes qui se servent* (des contenus ndlr) *sans payer"*.

"Les médias ont subi longtemps avant de réagir, s'en prenant aux conséquences plutôt qu'aux causes : faute d'argent, on licencie des journalistes au point d'arriver parfois à la caricature : un journal sans journaliste, ou presque".

Les journaux qui publient cette tribune appellent à *"cesser de gober le mensonge colporté par Google et Facebook"* selon lequel la gratuité serait menacée sur internet. *"Non la gratuité existe car les géants du net, qui captent actuellement gratuitement des contenus, engrangent des recettes publicitaires et peuvent rétribuer les médias sans faire payer les consommateurs"*.

Facebook ayant réalisé l'an passé 16 milliards de bénéfices et Google 12,7 milliards (!), *"il faut simplement qu'ils paient leur écot. Ainsi les médias continueront à vivre et ils participeront au pluralisme et à la liberté de la presse auxquels ils se déclarent attachés (...) Il faut savoir que Facebook et Google n'emploient aucun journaliste et ne produisent aucun contenu éditorial, mais ils se rémunèrent par la publicité associée au contenu que les journalistes produisent"*.

Pour faire cesser ce *"siphonnage"*, les journaux s'adressent aux députés européen *"pour voter massivement pour les droits voisins"* qui permettront aux journaux de continuer à produire de l'information pluraliste et de qualité.

POLITIQUE : LA RIVALITÉ CIOTTI - ESTROSI DÉBOUCHE SUR UNE... BAISSE DES IMPÔTS. EXPLICATIONS

© JMC

Charles-Ange Ginésy et Éric Ciotti, ici entourés par les élus de la majorité départementale, ont annoncé une baisse de la taxe du foncier bâti.

En foot, cela s'appellerait un sérieux "marquage à la culotte". En politique, c'est la volonté de ne laisser aucun espace à son adversaire. Au même moment, jeudi dernier, la Métropole de Nice et le Conseil départemental ont annoncé des baisses d'impôts. Les contribuables n'ont pas défilé dans la rue pour fêter ces événements, mais c'est quand même une bonne nouvelle...

Derrière les deux grandes collectivités des A-M, il y a des hommes, jadis amis, aujourd'hui meilleurs ennemis du monde, qui font le pressing. D'un côté Éric Ciotti, député, chargé des finances au CD 06, et de l'autre Christian Estrosi, maire de Nice et patron de la Métropole. Entre les deux, nous sommes passés en quelques mois de la gué-guerre à fleurets mouchetés aux coups portés sans retenue.

Du berger à la bergère

Donc, au même moment- et cette concomitance n'est évidemment pas un hasard - ils ont annoncé des baisses d'impôts : sur la taxe des ordures ménagères pour la Métropole, sur le foncier sur les propriétés bâties pour le Conseil départemental. Depuis plusieurs années, Les Républicains ont fait de la pression fiscale leur principal cheval de bataille, d'abord contre le gouvernement de François Hollande, et depuis l'an passé contre celui d'Emmanuel Macron. Pour les ténor azuréens de la droite, le sujet est donc sensible. Éric Ciotti a taclé son rival lorsque celui-ci a annoncé au printemps une hausse de 7,5% de la taxe métropolitaine sur le foncier, voyant dans cette mesure un parjure des engagements pris lors des campagnes électorales précédentes. Il a donc fait campagne sur ce thème depuis plusieurs mois, déjà en se présentant à la présidence LR départementale (élection le 20 septembre), et ensuite en ne cachant guère sa volonté d'aller aux municipales de Nice...

À l'issue du "conseil de la majorité" du Conseil départemental, Charles-Ange Ginésy a donc annoncé la réduction de - 5% de la taxe foncière sur le bâti. Le fruit pour lui d'une gestion rigoureuse et d'une politique d'économies initiée par son prédécesseur Eric Ciotti. *"Cela va permettre de restituer l'an prochain 15 millions d'euros aux Azuréens"* a chiffré le président du CD-06, sans que le niveau des investissements ou les aides apportées aux communes ne soit affecté.

"Nous avons 105 millions de dettes en moins par rapport à 2014" a renchéri Éric Ciotti. Qui, de son côté, a estimé en passant à 140 € par foyer concerné la hausse "métropolitaine" des impôts locaux.

Atmosphère, atmosphère...

Christian Estrosi n'a pas laissé de champ libre à son adversaire. Taquiné sur les impôts, il a répondu sur le même sujet au même moment, comme pour couper l'herbe sous le pied à son ancien meilleur ami. Avant de s'exprimer le lendemain devant ses militants, rassemblés au square Albert 1er pour écouter le bilan de dix années de municipalité. Et maintenant, la balle au centre ? La guerre des chefs est encore loin d'être terminée. En dehors du "microcosme" et des partisans de l'un ou de l'autre, elle a tendance à fatiguer les élus de terrain qui ne savent plus sur quel pied danser. Et aussi le monde de l'entreprise, qui voudrait bien que l'atmosphère redevienne aussi bleue que le beau ciel de la Côte d'Azur...

Jean-Michel CHEVALIER

© DR

Christian Estrosi a réuni ses amis pour dresser le bilan de dix années à la tête de la ville, et aussi pour voir plus loin...

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- BAISSE : Tandis qu'Éric Ciotti avait programmé depuis plusieurs jours une réunion pour annoncer au Conseil départemental une baisse de -5% de la taxe sur le foncier bâti, Christian Estrosi lui a brûlé la politesse en organisant juste avant une conférence de presse pour annoncer également une baisse des impôts métropolitains. *"S'il annonce aussi une baisse, cela va dans le bon sens"* a philosophé le député. Cela s'appelle faire contre mauvaise fortune bon cœur.

- CALCULETTE : *"140 euros, c'est l'augmentation de la taxe métropolitaine sur le foncier pour un ménage sur Nice. Notre baisse va, elle, réduire de 40 € l'imposition"* a calculé Éric Ciotti. Avec cette inflation dans la baisse, vous allez voir qu'à force de réduire taxes et impôts, on va finir par rembourser de l'argent aux contribuables. Même pas chiche !

- LEVOTHYROX : *"Nous nous heurtons à une forte mobilisation de l'appareil d'État* (ministère et Agence nationale de sécurité du médicament) *pour nier la gravité de la crise et de ses conséquences sanitaires"* accuse Me Christophe Leguevaques dans le dossier sur le Levothyrox. Pour lui, le temps est venu *"de se concentrer sur l'aspect pénal"* et de rassembler les parties civiles.

Lignes d'Azur, une petite entreprise qui ne connaît pas la crise les jours où les étudiants et lycéens doivent venir chercher leurs abonnements...

- SOUFFLE : *"Une équipe qui a du peps"*. C'est ainsi que le président du TGI de Grasse a qualifié les magistrats de son tribunal. Allusion à leur engagement professionnel et aux différents projets menés à bien, mais aussi à la "dream team" qui va participer au prochain marathon Nice - Cannes.

- TOUT ARRIVE : Avec quinze postes désormais pourvus, le parquet de Grasse est - enfin - au complet. Une "performance", alors que de nombreux tribunaux attendent toujours avec impatience des nominations...

- HUMOUR : Ceux qui ont déjà reçu leur feuille d'imposition 2017 auront noté le sens de l'humour du ministre de l'action et des comptes publics. Dans sa lettre introductive, Gérard Darmanin donne en manuscrit du "chers contribuables" à ses administrés. "Chers", on ne saurait mieux dire...

- PROFIL : À peine nommée, la nouvelle ministre des sports récupère une couleuvre de beau diamètre : gérer la disparition de la moitié de "ses" fonctionnaires d'ici 2022, soit 1 600 postes d'État. Plutôt qu'une championne olympique de natation, Édouard Philippe aurait pu choisir une professeure de yoga pour rester zen face à l'adversité, ou alors une championne de boxe pour convaincre les syndicats... Il y a des promotions qui ne sont pas toujours des cadeaux...

MARATHON RELAIS NICE-CANNES : À PLUSIEURS ON VA PLUS LOIN !

Comme chaque année, le Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes propose l'épreuve en relais par équipe de 6 afin de permettre à chacun, quelque soit son niveau de relever le défi de participer à l'épreuve mythique d'un marathon !

Tout seul on va plus vite. À plusieurs, on va plus loin ! Un relais est un défi que l'on relève à plusieurs. La réussite dépend de la force d'un groupe, de la valorisation des compétences de chacun au sein de l'équipe et d'un bon esprit ! Avec des distances adaptées pour tous, de 3 à 10,8 km, chacun profitera du plaisir de la course à pied et de la beauté des paysages qu'offre la Côte d'Azur !

Chaque relayeur rejoindra l'une des communes traversées par ce parcours unique, en bord de mer, depuis Nice jusqu'à l'arrivée, sur le Boulevard de la Croisette, à deux pas du Palais des Festivals en passant par les villes de Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, Villeneuve-Loubet, Antibes Juan-les-Pins ou encore Vallauris Golfe-Juan.

Que vous soyez un groupe d'amis, une association, une entreprise ou un club de sport, cette offre relais est faite pour vous ! Avec le Marathon Relais Caisse d'Épargne des Alpes-Maritimes Nice-Cannes, venez vous challenger et portez haut les couleurs de votre équipe !

Et pour ceux qui voient encore plus loin, le Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes propose une offre Relais Business réservée exclusivement aux entreprises. Une formule clé en main sur mesure pour rassembler ses collaborateurs après la course autour d'un buffet, dans un espace personnalisé, aux couleurs de votre entreprise, au sein d'un des palaces cannois les plus prestigieux : l'hôtel Marriott. De nombreuses entreprises (Amadeus, Atos, AXA, Caisse d'Épargne (etc) ont déjà été séduites par le concept, pourquoi pas la vôtre ?

En 2017, plus de 500 équipes ont participé au Marathon Relais Caisse d'Epargne des Alpes-Maritimes Nice-Cannes ! Rejoignez l'événement !

Informations et inscriptions sur www.marathonrelais06.com

GÉRARD LARCHER : IL DÉFEND LES ÉLUS DE TERRAIN "QUI NE SONT PLUS RESPECTÉS"

© JMC

À la tribune du Conseil départemental, Gérard Larcher et le président Ginésy; à gauche les sénateurs Mmes Giudicelli et Estrosi-Sassone, et MM. Leroy et Leleux.

Président du Sénat, troisième personnage de l'État, Gérard Larcher était en visite ce jeudi dans les Alpes-Maritimes. Il a en effet entrepris une tournée des territoires pour rencontrer les élus dont il veut se faire le porte-parole auprès de l'exécutif, troublé qu'il est par les démissions de maires qui se sont multipliées cet été parce qu'ils *"subissent une recentralisation, sans dialogue possible avec l'État"*. (Voir notre dossier consacré à ce sujet LPA de la semaine dernière).

"Faire remonter"

Sa première étape a été pour le Conseil départemental où il a été reçu par Charles-Ange Ginésy, les élus de cette collectivité et de nombreux maires qui ont profité de sa visite pour écouter le président des Sages et, pour certains, faire "remonter" leurs difficultés vers Paris où tout se décide.

"Sans les maires, les Alpes-Maritimes où vivent un million d'habitants sur 20% du territoire serait un corps creux. Le Conseil départemental apporte aux communes une force qui leur permet de se développer" a expliqué en préambule Charles-Ange Ginésy, citant la fibre, les équipements routiers, les subventions accordées pour plus de la moitié des dossiers d'investissements conduits par les villes et villages. *"Pour nous, le Département est une conception moderne, adaptée au temps, même si elle doit se moderniser"* a reconnu l'élu maralpin, se montrant inquiet du développement des Métropoles au détriment d'autres collectivités.

"Les démissions des maires sont un mauvais signe. Il est absurde de vouloir réformer notre pays en se coupant des territoires. Les intercommunalités doivent être un choix délibéré d'adhésion, pas imposé" a martelé Charles-Ange Ginésy, citant l'exemple du pôle métropolitain créé entre Cannes, Antibes, Grasse et Cap d'Azur.

"Recentralisation forcée"

Devant le préfet Georges-François Leclerc, il a rappelé que le Conseil départemental a refusé de signer le pacte financier avec l'État *"car nous n'acceptons pas cette forme de tutelle et de recentralisation forcée"*. Il a aussi parlé des autres sujets qui fâchent, comme le poids financier de l'APPA, du RSA et des mineurs non accompagnés, qui représentent 140 M€ de dépenses cette année pour le CD-06 alors que ces charges devraient relever de l'État.

"Je suis venu vous écouter" a prévenu Gérard Larcher. *"Je connais vos difficultés, il faut reconstruire des relations de confiance entre le gouvernement, les collectivités territoriales et le parlement. Une des clés de la réussite, c'est de rétablir une relation de respect et de considération envers les élus"*.

Le président du Sénat, en termes courtois, n'a pas caché son agacement sur la méthode de travail choisie par le gouvernement qui a réuni cet été la conférence des territoires sans y inviter les maires, conseillers généraux et régionaux pourtant intéressés au premier chef.

"Les maires ont le sentiment d'être relégués, abandonnés, les conseillers municipaux de ne servir à rien dans les intercommunalités. Ce sont pourtant ces élus qui soutiennent la République". Un dialogue nourri s'ensuivit avec la salle. Puis Gérard Larcher a continué sa visite dans notre département en se rendant chez Mane, spécialiste mondial des arômes, en tenant une réunion publique au Rouret avec les maires de ce secteur, en rencontrant le maire et président de la Métropole de Nice Christian Estrosi, et, en fin de journée, en participant à un débat avec les étudiants de Science-Po au Palais sarde.

L'occasion d'aborder d'autres points d'actualité comme le "plan pauvreté", la réforme de la taxe d'habitation, etc. *"Il faut redresser le pays tous ensemble, quelles que soient nos sensibilités, c'est un devoir d'État mais cela ne peut se réaliser contre les élus du territoire"* a t-il conclu.

J.-M. CHEVALIER

DANS LE TEXTE

Quelques petites phrases de Gérard Larcher au CD-06 :

- "Les maires sont les élus qui restent à portée d'engueulade, c'est pourquoi les Français les apprécient et leur font confiance".
- "Le rôle d'un Département ne se limite pas à être un guichet social".
- "Peut-on imaginer le plan pauvreté sans que les Conseils départementaux, les CCAS, les associations soient consultés ? J'ai fait savoir au président que, s'il n'y a pas une vraie consultation, il n'y aura pas de plan".

TGI DE GRASSE : DIX NOUVEAUX MAGISTRATS PRÉSENTÉS À L'AUDIENCE DE RENTRÉE

© JMC

Le président Janas entouré des nouveaux magistrats nommés au TGI de Grasse.

Les nouveaux magistrats nommés au Tribunal de Grande Instance de Grasse, qui ont déjà pris leurs fonctions pour plusieurs d'entre-eux, ont été présentés vendredi dernier lors d'une audience de rentrée.

Elle s'est tenue en présence de nombreuses personnalités, dont le préfet des A-M Georges-François Leclerc, le maire de la cité des parfums Jérôme Viaud, le sous-préfet Stéphane Daguin, le sénateur Jean-Pierre Leleux et le député Loic Dombreval, les élus de l'arrondissement ainsi que les bâtonniers Roland Rodriguez et Jean-Marc Farnetti, les représentants des Notaires, Huissiers, Greffiers et Experts judiciaires, Jean-Michel Prêtre, procureur de la République de Nice; Mme Laurence-Anne Michel, assurant par intérim la présidence du TGI de Nice; les forces de police et de gendarmerie, ainsi que les personnels du ministère.

Mme Fabienne Atzori, procureur de la République, a donc présenté trois magistrats nommés à son parquet :

- **Fabien Cezanne**, ancien officier de gendarmerie, en qualité de substitut, affecté à la section des mineurs.
- **Émilie Taligault-Perret**, qui fut précédemment en poste à Valenciennes et Nice, qui sera en charge des mineurs.
- **Marion Duthoit**, qui était "substitut placé" sur le ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, et qui devient substitut à Grasse.

Les magistrats du siège

Puis le président Michel Janas a présenté les sept magistrats du siège. En commençant par les trois nouveaux, dont c'est la première affectation :

- **Jacques Arlotto**, nommé juge au tribunal d'instance de Cagnes-sur-Mer.
- **Laurie Phelut**, nommée juge d'instruction.
- **Stéphanie Blot**, qui après une carrière d'avocate à Marseille et d'enseignante à la faculté de droit d'Aix, est nommée magistrate à la chambre de l'immobilier.

Le président Janas a ensuite présenté les autres magistrats nommés au TGI de Grasse:

- **Vincent Jacquey**, en qualité de vice-président du TI de Cannes, qui occupa précédemment des postes au parquet ou au siège à Draguignan (vice-procureur), Chalon-Champagne et Troyes.
- **Sophie Guichon**, vice-présidente du TI d'Antibes, ancienne JAP à Grasse, passée par les parquets de Riom et Draguignan.
- **Sophie Pistre**, qui arrive de la chambre sociale de la Cour d'Appel d'Aix, après avoir été juge à Arras, Draguignan et Grasse, nommée vice-présidente du TGI.
- **Stéphanie Bourdin**, nommée vice-présidente, après avoir été en poste à Dinan, Quimper et Pointe-à-Pitre.

Enfin, **Vanessa Cenzato** a été nommée directrice de greffe adjointe.

Le président Janas s'est plu à souligner l'esprit d'équipe et le dynamisme des magistrats grassois.

J.-M. Ch

© JMC

LA PHRASE

"Rien de tel que des vacances ratées pour apprécier une vie de labeur."

Mme Atzori, procureur de la République à Grasse, à l'occasion de l'audience de rentrée du TGI au cours de laquelle furent présentés les nouveaux magistrats en poste dans la cité des parfums.

LE COUP DE CRAYON

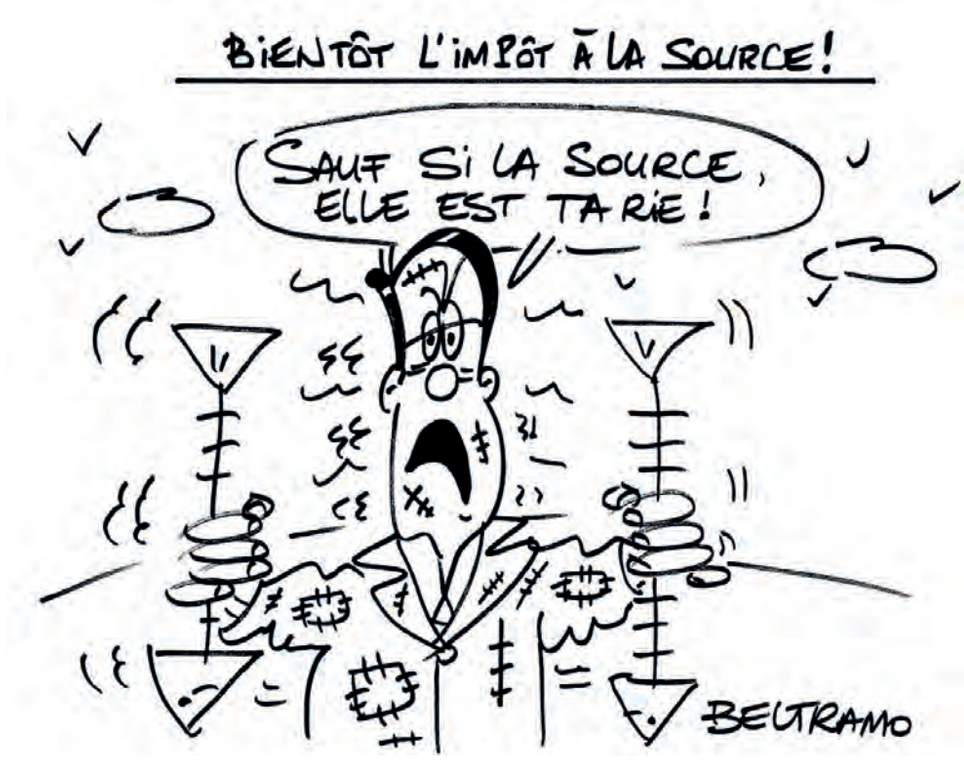

L'actualité de la semaine rendue souriante par **Jean-Jacques Beltramo.**

GRASSE CAMPUS : CAMPUS TERRITORIAL MULTISITE

La communauté d'agglomération du Pays de Grasse a fait de l'enseignement supérieur un axe majeur de sa stratégie de développement territorial. Elle a donc créé un campus territorial sur plusieurs sites en s'appuyant sur le tissu économique des entreprises des parfums et arômes, en relation avec l'Université de Nice.

"Grasse Campus" compte pour cette rentrée trois cents étudiants post-bac. Avant d'atteindre le chiffre de huit cents en vitesse de croisière, à l'horizon 2023.

"Nous souhaitons attirer une population d'étudiants dans le centre historique de la ville qui a besoin d'être revivifié en matière d'habitat et de fréquentation. C'est la raison qui nous a conduit à ouvrir deux nouvelles formations en septembre, un Master et un Bachelor" commente Jérôme Viaud, maire de Grasse et président de la CAPG.

Des étudiants qui pourront trouver des débouchés dans le tissu entrepreneurial local, demandeur de candidats issus de formations d'excellence. Ou voler ailleurs de leurs propres ailes, avec l'estampille "Grasse", reconnue dans le monde entier.

© DR

Jérôme Viaud, le président de l'Université et une promotion très internationale.

En inaugurant ce mercredi "Grasse Campus", la communauté d'agglomération a mis à disposition de nouveaux dispositifs en faveur des étudiants : Ainsi "Grasse Campus Life", facilitateur de la vie quotidienne avec l'organisation d'événements festifs ou encore de rencontres universitaires; l'ouverture du Master of Science IDEX in *"Management of Flavour and Fragrance Industry"* co-construit au sein de l'Université CA par l'Université Nice Sophia-Antipolis et l'Edhec Business School. Cette formation pluridisciplinaire est enseignée en anglais et accueille pour cette rentrée dix-huit étudiants venus du monde entier. Enfin le Bachelor de l'École supérieure du parfum situé en plein centre-ville, suivi par la création d'un cursus sur cinq ans autour des métiers de la parfumerie avec une spécialisation en aromathérapie et phytothérapie. D'autres écoles prestigieuses arriveront en 2019 avec des formations autour du management et de l'ingénierie.

J.-M. Ch

"CANNES IS UP" : DU "PHOSPHORE" SUR LES ÎLES !

© JMC

Idriss Sisaïd, de O'Sol, devant le capteur "tracker" qui suit la course du soleil pour encore plus d'efficacité.

O'sol est tout à fait représentative des startups qui étaient présentes vendredi à "Cannes is Up", événement organisé sur l'Île de sainte Marguerite et rassemblant une cinquantaine de jeunes pousses en pleine éclosion sur la Côte d'Azur. Enrique Garcia, Idriss Sisaïd et leur associé Benjamin Cousin ont développé un produit technique qui permet de "fabriquer" de l'électricité dans un endroit non relié au réseau. Par exemple, pour un repas champêtre, un mariage, un concert, du camping, etc. Des capteurs solaires produisent l'énergie qui peut être consommée en direct de jour ou stockée dans des batteries pour être utilisée la nuit. Avec une puissance suffisante pour l'éclairage, le fonctionnement de deux écrans géants, d'une dizaine d'ordinateurs etc.

Au point techniquement, cette application mobile et itinérante est simple d'utilisation et rapide à installer. Ce qui devrait convaincre le cœur de cible de la startup, accompagnée par MonacoTech et basée à Cannes. *"Notre produit est évolutif"* explique Idriss Sisaïd. *"Il s'adapte aux besoins au cas par cas"*.

SÉBASTIEN AUBERT : "AU DELÀ DE NOS ESPÉRANCES"

"Nous avons des retours, ils sont tous positifs. Le cadre exceptionnel du fort avec vue sur la baie de Cannes a permis des rencontres one-to-one à la fois décontractées - sans costume ni cravate - et productives. Nos startuppers ont été heureux de présenter leurs projets à quinze grands décideurs de la Côte d'Azur, dont le maire de Cannes David Lisnard, mais aussi Bernard Brochand, Anny Courtade et à des patrons de grandes entreprises innovantes. Cela a permis des partages d'expérience, des mises en réseau. Il y aura forcément des retombées".

"Cannes is Up" est une association issue des entreprises de la French Tech du bassin cannois qui fédère maintenant une cinquantaine de startups et sociétés innovantes.

© JMC

© JMC

Quiz sur les sociétés avec Maître Éric Elabd du cabinet Ventury.

© JMC

Les ateliers thématiques ont fait le plein.

Découvrir en s'amusant : les startuppers ont participé pendant cette journée à différents ateliers, soit pour le plaisir (gastronomie locale, cinéma, archéologie, sports, etc.) soit plus professionnellement avec des Quiz animés par des spécialistes. Ainsi Maître Éric Elabd, du cabinet Ventury spécialisé dans le droit des sociétés, des contrats, de la propriété intellectuelle et orienté vers l'innovation, a posé des questions comme la durée de validité d'un brevet, du droit d'auteurs, le nombre minimum d'associés dans une SAS, la durée de vie d'une personne morale, apportant des réponses qui ont (parfois) surpris les participants.

Dans le même esprit ludique et sérieux, il a aussi été question de finances, d'assurance, de réseaux sociaux... Et comme ces journées se voulaient décontractées, de larges moment ont été consacrés au paddle, badmington, pétanque, kayak etc.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 24 décembre 2017 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne pour l'année 2018 sur les Alpes-Maritimes est de 4,16 € H.T.

188592

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2018 de la SCI SANDY au capital de 1 000 €uros, siège : 7 avenue du Docteur Onimus à CAP D'AIL (06230). RCS NICE n° 448 456 517, il a été décidé de céder l'intégralité des parts sociales à Madame Maria Lavinia PIVA demeurant 27 bd de Belgique, MONTECARLO (Principauté de Monaco) qui a été nommée gérante de la société à compter du 24 mai 2018 et ce pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Ruggero, Massimiliano VENTURINI, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis.
Le gérant.

188659

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 juillet 2018, il a été constitué une société civile immobilière dénommée « HISTA » au capital de 500 €uros dont le siège social est 42 rue Michel-Ange à NICE (06100) et qui a pour objet : L'acquisition, la construction, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'administration, et l'exploitation par bail ou autrement, de tous biens immobiliers. Cette société a été constituée pour une durée de 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Madame Elise HISS demeurant 23 rue Michel-Ange à NICE (06100) a été désignée statutairement en qualité de gérante pour une durée illimitée. Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis et mention, la gérance.

188696

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 07/09/2018 reçu par Maître Audrey VIDAL notaire au ROURET, il a été constitué une SCI dénommée : SCI WDN Capital : 1 200 €, apportés en numéraire

Siège social : 11 chemin de l'Industrie le Canéopole C, 06110 LE CANNET.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Mademoiselle Natacha BOYNE demeurant 11 chemin de la Peade, 06650 LE ROURET.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé ou au profit d'un conjoint d'eux. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément de la collectivité des associés à la majorité des assemblées générales extraordinaires.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS CANNES.

188703

RECTIFICATIF

Sur l'annonce 188633 parue le 06/09/2018, concernant la société A2I SUD 910. Il a lieu de lire : 245 bis au lieu de 245. **Pour avis.**

188697

SAGAS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 5791 route de Laghet,
06340 LA TRINITÉ
802 353 409 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/02/2018, il résulte que : Le siège social a été transféré à C/O ASCOT IMS, 33 boulevard du Général Leclerc, 06240 BEAUSOLEIL à compter du 01/02/2018. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis. La Gérance.

188698

PROMINVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €
Siège social : 4 rue de la Loge,
06300 NICE
515 029 148 R.C.S. NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 03/09/2018, les associés ont décidé : De transférer le siège social à l'adresse suivante : 99 bis, avenue du Général Leclerc, 75014 PARIS, de modifier en conséquence les articles 4 des statuts. Mention au RCS de NICE et au RCS de PARIS.

188699

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

M.S.T. SARL à associé unique au capital de 40 000 € sise 68 boulevard Dominique Blanqui, bât C 3, 06340 LA TRINITÉ RCS NICE 492 345 699. Par décision de l'associé unique du 01/08/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 885 avenue de la Colle d'Ampuons, 06390 BERRE-LES-ALPES. Validation : RCS NICE.

188700

CAPSUD

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 €
Siège social : 6 avenue de France,
06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
750 767 303 R.C.S. NICE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant décision unanime des associés en date du 31 août 2018, il a été décidé de nommer en qualité de Président :

MYPE, société par actions simplifiée au capital de 267.184 €, sis Avenue Jean Giono à BOLLENE (84500) 529 248 163 RCS AVIGNON, représentée par M. Philippe BENARD demeurant Lieu-dit Les Chaulières à CROTS (05200) en remplacement de Mme Miriam N'DIR, démissionnaire.

Le représentant légal.

188701

SCI OPHELIE

SC au capital de 68 600 €
Siège social : Lieudit Haute Bréguière,
06250 MOUGINS
RCS CANNES D 451 849 855

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par assemblée générale extraordinaire du 24 août 2018, les associés ont :

- Décidé de transférer le siège social, au : 18 allée Robert Estienne, 93320 LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS à compter du 24 août 2018.
- Décidé de porter modification aux dispositions des articles 4 des statuts de manière corrélative.

Les actes seront déposés près le greffe du tribunal de commerce de BOBIGNY.

188702

PUNCH POWER

Société par actions simplifiée
au capital de 38 112,25 €
Siège : Pôle d'excellence Jean Louis –
39 Via Nova, 83600 FRÉJUS
352 352 017 RCS FREJUS

AVIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 4 septembre 2018, il a été : - Nommé en qualité de président, en remplacement de M. Pierre FOULON, la société COSMOS FRANCE, SAS sis 47 avenue George V, 75008 PARIS, immatriculée sous le numéro 832 539 134 RCS PARIS, - Transféré le siège de la société au 2720 chemin Saint Bernard, 06220 VALLAURIS à compter du 04/09/2018. L'article 4 des statuts a été modifié. Immatriculation sera faite au RCS d'ANTIBES et radiation au RCS de FREJUS.

188705

AVIS DE CONSTITUTION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €uros. Siège Social : 22 rue Cronstadt, 06000 NICE Durée : 99 ans Objet social : Activités de marchands de biens immobiliers, gestion et exploitation de biens immobiliers propres ou loués Président : Mme Xuewei ZHANG née le 09/10/1981 à PEKIN, Chine. Demeurant à n°1 av Paul Sénéquier, 06130 GRASSE. La société sera immatriculée au registre du commerce et de sociétés de NICE.

188704

ADDITIF

À l'annonce n°188598 parue dans le présent journal du 06/09/2018 il fallait ajouter adresse du siège social 8 rue de Russie 31 av Jean Medecin, 06000 NICE.

188707

ANTIBES MEDITERRANEE MOTORS

SAS au capital de 135 000 €
400 allée des Terriers, Les Terriers
Nord, 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES n° 792 404 477

POURSUITE D'ACTIVITÉ

D'une AGE du 15/10/2015, les associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société malgré une perte de la moitié du capital social. Validation : RCS d'ANTIBES.

188708

SCI COCODY

Société civile
au capital de 1 000 €
Siège social : 139 bis rue de Billancourt,
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
491 979 449 R.C.S. NANTERRE

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20/08/2018 les associés ont pris note du changement de siège social et du changement de gérant. Il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/09/2018, de 139 bis rue de billancourt 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT au 225 chemin des âmes du purgatoire, 06600 ANTIBES.

En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

Mme PAVEZ SPENCER Solange, demeurant 225 chemin des âmes du purgatoire, 06600 ANTIBES devient gérant en remplacement de Mr JOBET Philippe.

Les formalités seront effectuées au R.C.S. d'ANTIBES.

188749

WORLD'S BUSINESS

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 5 000 €
Siège social : 455, promenade
des Anglais, 06200 NICE
RCS NICE : 838 792 307

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Suivant AG du 4/09/2018, il a été décidé du changement de dénomination de la société WORLD'S BUSINESS. A compter de ce même jour la société sera dénommée NEW SERVICES COMPANY. En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié. **Pour avis.**

Offres/Demandes d'EMPLOI
dans les métiers du droit et du chiffre
https://emploi.petitesaffiches.fr

188788

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE MARCHÉ
DIRECTIVE 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Métropole Nice Côte d'Azur, Pour le compte de la ville de NICE - 5 rue de l'hôtel de ville, 06364, Nice Cedex 4, F,

Téléphone : (+33) 4 97 13 44 70,

Courriel : dao@nicecotedazur.org, Fax : (+33) 4 97 13 29 19, Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

http://www.e-marches06.fr

Adresse du profil acheteur :

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

http://www.e-marches.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Autre adresse : uniquement par la plateforme ou par mail., NICE, F, Courriel : dao@nicecotedazur.org, Code NUTS : FRL03, Adresse internet :

http://www.e-marches06.fr

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : http://www.e-marches.fr

À l'adresse suivante : Ville de NICE - direction des contrats publics - marchés publics, 45 rue Gioffredo, 06364, NICE, F, Courriel : dao@nicecotedazur.org, Code NUTS : FRL03, Adresse internet :

http://www.e-marches06.fr

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU PARC URBAIN DE LA PROMENADE DU PAILLON

Numéro de référence : VDN-18-1131

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 90522400

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 25, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La consultation a pour objet : des prestations de nettoyage de l'espace minéral et végétal du parc de la promenade du paillon, y compris des jardinières extérieures ainsi que l'esplanade la Bourgada, le Jardin de l'Eglise du Vœu (jardin Ferrero) et le Jardin de l'Arménie.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : €uros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Mots descripteurs : Nettoyage urbain

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90522400

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 90900000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 90910000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Ville de NICE

II.2.4) Description des prestations : Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec bons de commande en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Prestations de l'accord-cadre avec bons de commande sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur. Les montants minimum et maximum pour chaque période sont : Montant minimum HT : 200 000,00 €uros. Montant maximum HT : 700 000,00 €uros. La durée initiale est de 1 an.

II.2.5) Critères d'attribution critères énoncés ci-dessous

Prix :

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : €uros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des modifications des marchés en cours d'exécution (article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016), et/ou des marchés de prestations similaires (article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence visés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Nettoyage urbain

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Cf article 5.1.1 du règlement de consultation

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Le pouvoir adjudicateur dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Il s'agira de leur réserver, pendant la durée d'exécution le volume de travail suivant : 150 heures par année d'exécution. Cf Article 9 du CCAP.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché Public Simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre :

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

23 octobre 2018 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (À compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 24 octobre 2018 - 09:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : À titre indicatif

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1/ Visite : Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite individuelle des lieux d'exécution du marché. Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite, ils devront s'adresser à : Mme HERMELIN Nathalie au 06 76 98 72 71 M. Levitre Cédric au 06 76 98 72 26 ou le standard de la Direction des Espaces Verts au 04 97 25 49 00. À l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre. La demande de visite devra être adressée au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres

2/ Conditions de remise des plis : Cf article 7 du règlement de consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de NICE, 33 bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Nous vous informons que vous pouvez introduire un référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative dans un délai de onze jours à compter de l'envoi du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) avant la conclusion du contrat. Vous disposez également d'un délai de recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois à compter de la réception du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Vous pouvez enfin exercer un recours contre la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution. L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de NICE.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

10 septembre 2018

Les Petites Affiches DES ALPES-MARITIMES
Tél. +33 (0)4 93 80 72 72
DÉPOSEZ vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr
Place du Palais, 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE
816 Avenue du Campon, 06110 LE CANNET

188748

J.M RENUCCI J.N CHAMPAGNE L. ROSE V. WOHL-DAHAN

Notaires à NICE
6 avenue des Phocéens
Tél : 04 93 92 86 20

RECTIFICATIF

ERRATUM à l'annonce du 6 septembre 2018 sous le numéro 188667, c'est par suite d'une erreur qu'il a été indiqué que les oppositions seraient formées auprès de Me CHAMPAGNE alors qu'en réalité il s'agit de Me Frédéric FORTIER, notaire à PARIS 19ème, 11 rue de Meaux. **Pour avis.**

188757

JEAN-PAUL GIBERT – LAURENT MALO & ASSOCIÉS

SELARL d'avocats
10 boulevard d'Augusta, 64200 BIARRITZ

SCI OECON FRANCE

SCI au capital de 585 000 €
Siège social : 379 route de la Turbie
Etoile d'Eze, 06360 EZE
449 099 845 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

Le 31 décembre 2015, l'assemblée générale des associés a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Klaus Dieter OECHSNER, demeurant Ganghoferstraße 15 ROTTACH EGERN (Allemagne) et fixé le siège de la liquidation au siège social.
Modification au RCS de NICE.

188758

JEAN-PAUL GIBERT – LAURENT MALO & ASSOCIÉS

SELARL d'avocats
10 boulevard d'Augusta, 64200 BIARRITZ

SCI OECON FRANCE

SCI au capital de 585 000 € en liquidation
Siège social : 379 route de la Turbie
Etoile d'Eze, 06360 EZE
449 099 845 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 5 avril 2016, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 mars 2016.
Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce en vue de la radiation au RCS de NICE.
Pour avis.

188772

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI MEDRANO – SCI – capital 100 € Siège social : 8 rue Mathilde Lapeyre, 93700 DRANCY – 824 344 592 RCS BOBIGNY - Suivant AGE du 20.06.18 le siège social est transféré 30 rue du Docteur Calmette 06400 CANNES. Objet : Acquisition propriété administration exploitation par bail location ou autrement de tous doirts immobiliers.radiation au RCS de BOBIGNY, immatriculation au RCS de CANNES.

188754

MAEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 1639 avenue Emile Hugues, 06140 VENCE
824 216 626 RCS GRASSE

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2018, il résulte que :
- L'assemblée générale a décidé en application des dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de GRASSE.
Pour avis, le représentant légal.

188755

JURISTES ASSOCIÉS

Société d'Avocats
16 avenue Mirabeau, 06000 NICE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à NICE du 6 septembre 2018, enregistré au SDE de NICE, le 10 septembre 2018, Dossier 2018 17176, référence 2018 A 05809, la SARL DJFM, dont le siège social est à 06800 CAGNES SUR MER, 116 avenue des Chênes, 753 011 790 RCS ANTIBES, a vendu à la SARL BOUCHERIE DU VAL FLEURI au capital de € 10 000, dont le siège social est à 06800 CAGNES SUR MER, 116 avenue de Chênes, 840 964 589 RCS ANTIBES, un fonds de commerce et d'artisanat de « commerce de détail de viandes et produits à base de viande, boucherie, charcuterie, commerce de détail de produits alimentaires et boissons, épicerie, traiteur et organisation de réceptions », sis à 06800 CAGNES SUR MER, 116 avenue des Chênes, moyennant le prix de € 25 000. La prise de jouissance a été fixée au 1er juillet 2018.
Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance au siège de la société JURISTES ASSOCIÉS.

188765

NEXEN AVOCATS

PLASTERRA

Société à responsabilité limitée
au capital de 700 €
Siège social : 1309 route de Draguignan, 06530 LE TIGNET
824 368 047 RCS GRASSE

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 06 avril 2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis. La Gérance.

188764

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°187835, parue dans le présent journal du 05/07/2018. Il fallait lire : "SARL dénommée EXPRESSO" et non pas unipersonnelle. Rajouter à l'objet : "boissons alcoolisées" et rajouter en gérant : " M.CRETU Florin dmt 2 rue Vincent Comiti, 06380 SOSPEL".

188759

ÉTUDE DE MAÎTRES Henry BENOIST, Olivier MARCE, Julien DAUVERGNE, Claire GRIBAUDO et Marie-Laure SUISSE,

Notaires associés à GRENOBLE (Isère),
22 Boulevard Edouard Rey

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Laure SUISSE, notaire à GRENOBLE, 22 boulevard Edouard Rey, le 6 septembre 2018 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'exploitation d'un bar et cave à vins, bar licence IV, restauration sur place ou à emporter, vente de bouteilles à emporter. Dénomination : LA QUINTESSENCE 2 Siège social : CANNES (06400), 24 rue Hoche. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Capital social CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €uros) par apport en numéraire. Cessions de parts : Cession libre par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. Exercice social : du 1er octobre au 30 septembre de chaque année. Gérant : Monsieur Arnaud BEAUDET, demeurant à CHARNECLES (38140) 177 route de Voiron. RCS : CANNES.

188760

U CLOS LOULOU

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : Le domaine de Maria Stella quartier Santore, bât. B 1, 20260 CALVI
RCS : BASTIA 524 240 926

AVIS

Au terme d'une délibération en date du 11 septembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter de ce jour, du Domaine de Maria Stella, bât. 81, quartier Santore, 20260 CALVI au 5, rue Victor Hugo, 3ème étage, 06500 MENTON et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société qui était immatriculée au RCS de BASTIA fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NICE. Il est décidé également de nommer, à cette même date, Pierre-Laurent TELLE, gérant, en remplacement de Ingrid TELLE, épouse Hervieu démissionnaire.
Modification sera faite au RCS de NICE.

188761

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/09/2018, il a été constitué une SARL unipersonnelle dénommée : O Chic Gardens Sigle : OCG Capital : 4 032 €. Siège social : 21 rue de la Soulane, 06250 MOUGINS. Objet : Création, entretien d'espaces verts, parcs, jardins, travaux paysagers de conception, réalisation, entretien et aménagement extérieurs. Gérant : Madame Aurélie DELAPRE demeurant 21 rue de la Soulane, 06250 MOUGINS. Durée : 99 ans. Immatriculation: RCS CANNES.

188763

ALIZE INVEST

Société civile au capital de 1 000 €
Siège social : 40 bd Albert 1er
C/O SCP DALOFF, 06600 ANTIBES
531 286 524 R.C.S. ANTIBES

CHANGEMENT DE GÉRANT

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 19 juillet 2018 a décidé de nommer en qualité de gérant, M. Jean Paul WANNOUS demeurant 185 route de la Capite, 1222 VESENAZ (Suisse), en remplacement de M. Alain NOULLET. Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.

188766

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/08/2018, enregistré au SIE de NICE, le 06/09/2018, dossier 2018 17074, référence 2018 A 05707, la société HIPPO GESTION ET CIE, SNC au capital de 36 874 286,50 €uros, dont le siège social est 5-6 place de l'Iris, Tour Manhattan, 92400 COURBEVOIE, immatriculée sous le n° 322 566 043 RCS NANTERRE, a vendu à la société, NB POLYGONE, SAS au capital de 1 000 €uros, dont le siège social est avenue des Alpes, centre commercial Polygone Riviera, ZAC Sudalparc, 06800 CAGNES SUR MER, immatriculée sous le n° 808 407 290 RCS ANTIBES. Un fonds de commerce de «restauration», connu sous l'enseigne «Hippopotamus» sis et exploité 58, 58 bis , 58 B avenue Jean Médecin et 25 rue Pertinax, 06000 NICE. La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 550 000 €uros. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 29/08/2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance, domicile est élu chez Maître Amaël CHESNEAU, avocat, domicilié Roissypôle Le Dôme 1 rue de la Haye, BP 10981 F 95731 ROISSY CHARLES DE GAULLE.

188738

NICOISE DE PRODUITS ASPHALTIQUES

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 €
Siège social : ST ANDRE DE NICE, 06730 ST-ANDRE-DE-NICE
968 802 165 R.C.S. NICE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 Juin 2018, il a été pris acte de la démission de Mr Fabien FRICOT en qualité de gérant et a été nommé en remplacement Mr Jean-Marie JAUBERT demeurant 2415C chemin de la Bégude, 83740 LA CADIERE D'AZUR.
Mention sera faite au RCS de NICE.
Pour avis.

Ventes aux ENCHÈRES immobilières
encheres.petitesaffiches.fr

188722

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER - SERVICE MARITIME GROUPE DE COORDINATION DOMANIALITÉ ET MILIEUX

MODIFICATION
DU CAHIER DES CHARGES DES PLAGES NATURELLES, PAR VOIE D'AVENANT N°1 - THÉOULE-SUR-MER
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes

En exécution de l'arrêté préfectoral du 06 août 2018, une enquête publique, relative à la modification, par voie d'avenant n°1, du cahier des charges des plages naturelles situées sur la commune de THÉOULE-SUR-MER aura lieu :

Du mardi 11 septembre
au mardi 16 octobre 2018 inclus
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
(du lundi au vendredi)
à l'Hôtel de ville
1 place du général Bertrand
06591 THÉOULE-SUR-MER
Tél. 04.92.97.47.77 (Standard)

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, mairie de THÉOULE-SUR-MER, 1 place du général Bertrand, BP 40001, 06591 THÉOULE-SUR-MER Cedex, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : service.maritime@ville-theoulesurmer.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, dans les meilleurs délais.

Vu la décision N° E18000030/06 du 6 juillet 2018, le président du tribunal administratif de NICE a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Paul-Denis SOLAL, directeur de PME en retraite.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public **à l'Hôtel de ville, place général Bertrand, 06591 THÉOULE-SUR-MER :**

Le mardi 11 septembre 2018
(de 09h00 à 12h00)
Le mercredi 26 septembre 2018
(de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)
Le mardi 16 octobre 2018
(de 14h00 à 17h00)

L'ensemble du dossier est visible sur le site internet de la préfecture :
http://www.alpes-maritimes.gouv.fr
(Les services de L'État dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de Monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, Monsieur le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai **d'un mois**, à la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - direction départementale des territoires et de la mer - service maritime - groupe de coordination domanialité et milieux. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture :
http://www.alpes-maritimes.gouv.fr
(Les services de L'État dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

Monsieur le commissaire-enquêteur transmettra une copie de son rapport d'enquête et des conclusions motivées à la mairie de THÉOULE-SUR-MER, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de THÉOULE-SUR-MER : https://theoule-sur-mer.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Monsieur le président du tribunal administratif de NICE.

Fait à NICE, le 06 août 2018
Le Préfet des Alpes-Maritimes
Pour le Préfet,
La Secrétaire générale
Françoise TAHERI

188712

SICTIAM (06)

AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché : SICTIAM, Business Pôle 2 1047 route des Dolines
CS70257, 06905 SOPHIA ANTIPOLIS
Objet du marché : ACHAT DE MOBILIER DIVERS - 3 lots - accord cadre à bons de commande sans minimum avec maximum - durée 1 an x 4
Durée du marché :
1 an reconductible 3 fois
Nombre et consistance des lots : Lot 1 : mobilier de bureau : réassort identique à l'existant de bureaux, chaises, caissons, armoires : 40 000 €uro(s) HT
Lot 2 : Modules d'insonorisation : 40 000 €uro(s) HT
Lot 3 : Aménagement espace d'accueil : 40 000 €uro(s) HT
Montant maximum de commande sur la durée totale de l'accord cadre, reconductions comprises.
Procédure de passation :
Adaptée ouverte
Modalités d'attribution : Les lots seront attribués séparément ; dans le cas où un seul prestataire serait retenu pour plusieurs lots, ces lots seront susceptibles d'être regroupés dans un seul et unique contrat afin d'en faciliter l'exécution.
Critères de sélection :
Pour le lot 1 :
Prix 70/100
Délai de livraison tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement 30/100
Pour les lots 2 et 3 :
Prix 20/100
Esthétique du matériel proposé (design, choix de matériau, coloris, intégration dans l'espace)
40/100
Caractéristiques techniques (réponse aux objectifs définis, taille, encombrement, qualité des matériaux)
40/100
Date limite : La date limite de remise des offres initialement fixée au 21/09/2018 à 12h est reportée au 5 octobre 2018 à 12h
Renseignements divers : Le dossier de consultation comprend des photos et un plan des locaux.
Les candidats peuvent néanmoins venir au SICTIAM visiter les locaux, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 15h30.
Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante :
http://www.marches-securises.fr
Renseignements techniques et administratifs
SICTIAM
Nom du contact :
Service Commande Publique
Adresse : 1047 route des Dolines, 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX
Tél : +33 04 92 96 80 80
Courriel : marches@sictiam.fr
URL : http://www.marches-securises.fr
Adresse Internet :
http://www.marches-securises.fr .
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :
12/09/2018

Opportunités PROFESSIONNELLES
immo.petites-affiches.fr

188723

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
COMMUNE DE LEVENS

AVIS AU PUBLIC
RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LEVENS
PROLONGATION

Par arrêté métropolitain du 28 juin 2018, Monsieur le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné qu'il soit procédé à une mise à disposition du dossier portant sur le projet de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de LEVENS, pour une durée de trente trois jours (33), du 20 août au 21 septembre 2018 inclus.

Par arrêté métropolitain du 27 août 2018, il a été décidé de prolonger la durée de la mise à disposition du dossier de quatorze jours (14), soit jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 inclus, afin de compenser une prise de connaissance tardive du dossier de consultation publique par certaines personnes publiques associées suite à un problème d'ordre matériel.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, ainsi que des registres permettant au public de formuler ses observations, resteront à disposition du public comme suit :

- **À la mairie de LEVENS**, 5 place de la République, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :
- Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h 00 et de 13h30 à 16h,
- Et le mardi, de 8h30 à 12h00,
- **À la métropole Nice Côte d'Azur**, service Planification, direction Aménagement et Urbanisme, Immeuble « Les Cimes » - 5ème étage - quartier Arénas – 455 promenade des Anglais, à NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :
- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- Et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45.

Toute personne pourra également s'exprimer, durant cette même période, par courrier adressé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de LEVENS
Service Planification - 06364 NICE Cedex 4

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, pourront également être consultés sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante :
http://www.nicecotedazur.org

A l'issue de la mise à disposition du public, le président de la Métropole en présentera le bilan devant le conseil métropolitain qui en délibèrera et pourra adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur – Service Planification (téléphone : 04-89-98-19-18 ou 04-89-98-20-44).

188737

J.M RENUCCI
J.N CHAMPAGNE
L. ROSE
V. WOHL-DAHAN

Notaires à NICE
6 avenue des Phocéens
Tél : 04 93 92 86 20

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Noël CHAMPAGNE le 7 septembre 2018 avis est donné de la constitution de la Société dénommée "SCI MOJA" Forme : Société civile Siège : NICE (06300), 8 quai des Docks Capital : 1 000 €uros en numéraire Durée : 99 ans RCS NICE. Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Gérant : Mr Maurice PASSERIN demeurant à NICE (06300), 10 quai Papacino pour une durée illimitée. Cession de parts : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

188742

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Sébastien Jean Joseph BERROD, sans profession, et Madame Sandra Chantal DUCIMETIERE, directrice d'agence - adjointe aux programmes NAFILYAN & PARTNERS, son épouse, demeurant ensemble à ANTIBES (06160), 14 avenue de la Rostagne.

Mariés à la mairie d'ANTIBES (06600) le 30 janvier 2010 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Frédéric GOIRAN, notaire à CANNES, le 14 janvier 2010.

Adoption du régime de la communauté universelle avec une convention préciputaire au profit de l'époux survivant.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître Bernard DUMAS, notaire à PARIS (9ème), 13 rue Auber, le 10 septembre 2018.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Bernard DUMAS, notaire à PARIS (9ème), 13 rue Auber. **Pour avis et mention. Maître Bernard DUMAS notaire.**

188781

AVIS

Aux termes du PV de l'AGE en date du 18.06.2018, les associés de la SAS TYVIST au capital de 5 000 € dont le siège social est à CANNES (06400) 5 rue Victor Cousin – RCS CANNES 802 736 629 ont pris acte de la démission de Monsieur Massimiliano BOFFA de ses fonctions de directeur général et ce, à compter de cette date.

188735

SELARL MOTTET & ASSOCIÉS

1 rue Salisbury
Empress residence, BP 67
06310 BEAULIEU-SUR-MER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me ARAMINO, notaire à BEAULIEU SUR MER, 1 rue Salisbury, en date du 9/08/2018 il a été constitué une société :

Dénomination : LE BAYON,

Forme : Société civile,

Siège : A PLASCASSIER (06130), 11 rue Louise Bourgarel Benoit.

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans,

Objet : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, détention, aménagement, administration, gestion, location, emprunts et mise en garantie, aliénation des biens, échange, apport en société, utilisation et occupation gratuite par les associés des droits et biens immobiliers.

Gérance : Madame Karen SCHWIEG et Monsieur Laurent GIL, demeurant à PLASCASSIER (06130), 11 rue Louise Bourgarel Benoit, sont nommés gérants pour une durée non limitée. En cas de décès de l'un deux, l'autre exercera seul les fonctions de gérant.

Cession soumise à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS de GRASSE.

188743

FIDAL

Société d'Avocats
11 rue Longchamp, NICE

MENTON PROPRETE

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 29 avenue Carnot,
Immeuble Eden Park C/o SARL EXA FID,
06500 MENTON
RCS NICE 827 677 592

RÉVOCATION DE CO-GÉRANT

L'assemblée générale du 21 août 2018 a décidé, en application des dispositions de l'article 16 – GÉRANCE - des statuts, de révoquer M. Guillaume FERRO de ses fonctions de co-gérant à compter dudit jour, M. Laurent DEVEAU restant seul gérant de la société.
Pour avis.

188747

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/09/2018, il a été constitué une SCI dénommée : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE QUINAO Enseigne Commerciale : SCI QUINAO Capital : 1 000 €, apportés en numéraire Siège social : 887 promenade Albert Camus, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, de tous immeubles, de toutes constructions immobilières, et sur ceux-ci, de tous biens de toutes destinations. Gérant : Monsieur Fabien DELLATORRE demeurant 887 promenade Albert Camus, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN. Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

188745

FIDAL

Société d'Avocats
11 rue Longchamp, NICE

S2N PROPRETE ET SERVICES

SARL au capital de 15 000 €
Siège social : 34 boulevard Dubouchage, 06000 NICE
RCS NICE 538 575 788

RÉVOCATION DE CO-GÉRANT

L'assemblée générale du 21 août 2018 a décidé, en application des dispositions de l'article 16 – GÉRANCE - des statuts, de révoquer M. Guillaume FERRO de ses fonctions de co-gérant à compter dudit jour, M. Laurent DEVEAU restant seul gérant de la société.
Pour avis.

188751

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du code civil article 1378-1 code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 1er avril 2016, Monsieur René DEBIASI a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne Sophie DELOCHE, notaire associé de la société civile professionnelle « Olivier BENCHETRIT et Anne Sophie DELOCHE BREGA », titulaires d'un office notarial à VILLEFRANCHE SUR MER (06230), 8 avenue Sadi Carnot, le 23 juillet 2018 et d'un acte de notoriété reçu par Maître Mickaël SOHET, notaire associé de la société civile professionnelle «SCP Suzanne LEHN - de DAMAS et Mickaël SOHET », titulaire d'un office notarial à MOLSHEIM (67120), 2 rue de l'Eglise, le 4 septembre 2018, desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître SOHET, notaire à MOLSHEIM (67120), référence CRPCEN : 67055, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

188752

EUROPE NOUVELLE TECHNOLOGIE

SASU au capital de 100 €
Le Broc Center, 659 BP 659,
06510 CARROS
RCS GRASSE n° 832 780 449

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision du président du 01/09/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 303 Avenue de Pessicart, 06100 NICE.

Gérant : Madame Bogdana-Georgeta GRAMMA demeurant 303 avenue de Pessicart, 06100 NICE.

Validation : RCS NICE.

188744

FIDAL

Société d'Avocats
11 rue Longchamp, NICE

S2N 3D

SARL au capital de 450 €
Siège social : 34 boulevard Dubouchage, 06000 NICE
RCS NICE 810 911 297

RÉVOCATION DE CO-GÉRANT

L'assemblée générale du 21 août 2018 a décidé, en application des dispositions de l'article 16 – GÉRANCE - des statuts, de révoquer M. Guillaume FERRO de ses fonctions de co-gérant à compter dudit jour, M. Laurent DEVEAU restant seul gérant de la société.
Pour avis.

188756

FICETEX

Avocats au Barreau de NICE
4, rue Kosma 06000 NICE
Tél: 04 93 16 27 78 - Fax: 04 93 82 00 54

SAS RESTAURANT BOCCACCIO

au capital de 76 224,51 €
Siège social : 7, rue Masséna, 06000 NICE
968 801 845 RCS NICE

PROROGATION DE DURÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2018, la durée de la société a été prorogée de cinquante ans à compter du 15 septembre 2018, soit jusqu'au 15 septembre 2068. Mention sera faite au RCS de NICE. **Le président.**

188710

BARON FLY

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 65 boulevard Carnot, Apt 56, 06400 CANNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOULOUSE du 6 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BARON FLY

Siège : 65 boulevard Carnot - Apt 56, 06400 CANNES.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 €uros

Objet : La location d'aéronefs et tous services aéronautiques associés. L'accompagnement à la conduite d'aéronefs

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Sakhr NAAL demeurant 52 rue Montplaisir, 31400 TOULOUSE.

La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CANNES. **Le président.**

188724

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER - SERVICE MARITIME MISSION ENVIRONNEMENT MARIN

COMMUNE DE CANNES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR DES TRAVAUX DE DRAGAGE DES SÉDIMENTS DU PORT DU MOURÉ ROUGE ET DE RECHARGEMENT DE PLAGE SUR LA COMMUNE DE CANNES - DEMANDEUR : VILLE DE CANNES

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de CANNES, à une enquête publique, en application des articles R 123-1 à R 123-27 du code de l'environnement, préalable à la décision d'autorisation environnementale unique (articles L 214-3 du code de l'environnement), conformément à l'arrêté préfectoral du 13 Août 2018.

L'objet de l'opération, présentée par la ville de CANNES, consiste en des travaux de dragage des sédiments du Port du Mouré Rouge à CANNES, afin d'établir des tirants d'eau suffisants pour faciliter et sécuriser les manœuvres des usagers et de rechargement de plage sur la commune de CANNES.

Conformément à l'arrêté du préfet de région n°AE-F09317P0235 du 23 août 2017 relatif à la décision d'examen au cas par cas, le projet de dragage du Port du Mouré Rouge n'est pas soumis à étude d'impact. La demande d'autorisation environnementale unique comporte une notice d'incidences.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la capitainerie du port Pierre Canto (boulevard de la Croisette - 06400 CANNES). Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés

Du vendredi 7 septembre au lundi 8 octobre 2018 inclus, soit 32 jours

au siège de l'enquête publique (capitainerie du port Pierre Canto - boulevard de la Croisette - 06400 CANNES) afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la capitainerie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Une version numérique du dossier d'enquête publique est également consultable, aux mêmes dates, sur le site internet de la mairie de CANNES (http://www.cannes.com/enquete-publique) et sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes (www.alpes-maritimes. gouv.fr).

Toutes les observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique, qui les joindra au registre. Ces observations écrites devront lui parvenir avant la date et heure de clôture de l'enquête.

Monsieur François GARDET, consultant en aménagement foncier, développement urbain et équipements publics, est désigné commissaire-enquêteur conformément à la décision n°E18000027/06, en date du 21 juin 2018 du président du tribunal administratif de NICE. Il se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête publique (capitainerie du port Pierre Canto - boulevard de la Croisette - 06400 CANNES) les jours suivants :

Le jeudi 13 septembre : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi 21 septembre : de 14h00 à 17h00

Le mercredi 3 octobre : de 14h00 à 17h00

Le lundi 8 octobre : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront déposés en mairie de CANNES ainsi qu'en préfecture des Alpes-Maritimes où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet de la mairie de CANNES (http://www.cannes.com/enquete-publique) et de la préfecture des Alpes-Maritimes (http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/rubrique publications/enquêtes publiques).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la ville de CANNES dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de la ville de CANNES dans les conditions décrites aux articles L 124-1 et suivants et R 124-1 et suivants du code de l'environnement.

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre, à l'issue de l'enquête publique, la décision d'autorisation environnementale unique.

Fait à NICE, le 13 août 2018
Le Préfet des Alpes-Maritimes
Pour le Préfet,
La Secrétaire générale
Françoise TAHERI

188732

COMMUNE DE SOSPEL (06)

AVIS DE MARCHÉ - SERVICES

Organisme acheteur :

Commune de SOSPEL (06), Angélique GIRAUD, 1 place Saint Pierre, 06380 SOSPEL, FRANCE. Tél : +33 4 93 04 33 00. Fax : +33 4 93 04 33 28.

E-mail : angelique_giraud@orange.fr.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur :

https://www.marches-securises.fr

Objet du marché

La présente consultation est un marché de maîtrise d'oeuvre portant sur la démolition d'un bâtiment cadastré AD0037 situé Quartier St Sébastien-06380 SOSPEL.

Lieu d'exécution :

Quartier St Sébastien 06380 SOSPEL

Caractéristiques

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

Les candidats devront être compétents pour l'ensemble des missions indiquées ci-dessous :

- La phase de programmation ;
- La phase de conception ;
- L'assistance à la passation des marchés de travaux ;
- Le suivi des travaux.

Des variantes seront prises en considération : Non

Division en lots : Non

Date limite de réception des candidatures

Lundi 01 octobre 2018 - 12:30

Conditions relatives au marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française :

Français.

Unité monétaire utilisée : €uro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Autre justificatif / Commentaire :

Commentaire :

Les documents à fournir sont indiqués dans le règlement de la consultation.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

2018/MPS/007

Conditions de remise des offres ou des candidatures

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

L'utilisation du formulaire « MPS » est fortement préconisée pour simplifier la démarche du candidat, mais le candidat peut néanmoins répondre par voie électronique « classique ».

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Direction Services délocalisés 5 avenue de la 1ère DFL , 06380 SOSPEL, France. Tél. +33 4 93 04 33 00.

E-mail : angelique_giraud@orange.fr.

URL : http://www.marches-securises.fr.

Date d'envoi du présent avis :

10 septembre 2018

188770

ANTIBES Juan-les-Pins

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC RELATIVES À L'EXPLOITATION DES CASEMATES N°7-8, 13, 16, 17, 18 SISES BOULEVARD D'AGUILLON À ANTIBES

Section I : Personne publique à qui appartient le domaine

Nom officiel : Commune d'ANTIBES-JUAN-LES-PINS

Point de contact : DGA Ressource et prospectives – Direction de la Commande publique – Service Activités déléguées – bâtiment « Orange bleu » - 11 boulevard Gustave Chancel, 06600 ANTIBES-JUAN-LES-PINS – Tél. : 04.92.90.52.76 – Courrier électronique (courriel) : commandepub-act.deleguees@ville-antibes.fr. À l'attention de M. Guillaume BLAIS

Section II : Objet de l'autorisation

Intitulé de l'autorisation : La présente procédure de sélection porte sur l'attribution de 4 lots :

- Lot n°1 : AOT relative à l'exploitation des casemates n°7 et 8 (21m² + 36m²)
- Lot n°2 : AOT relative à l'exploitation de la casemate n°13 (36m²)
- Lot n°3 : AOT relative à l'exploitation de la casemate n°16 (36m²)
- Lot n°4 : AOT relative à l'exploitation de la casemate n°17 (36m²)
- Lot n°5 : AOT relative à l'exploitation de la casemate n°18 (36m²)

Les locaux mis à disposition, situés boulevard d'Aguillon à ANTIBES, devront être destinés à la pratique et à la promotion d'artistes ou d'artisans d'art. Ces lieux de création ouverts au public permettent la démonstration de différentes techniques, d'expositions, et d'animations autour de l'art.

Durée : Les autorisations d'occupation temporaires sont consenties pour une durée de trois ans à compter du 1er novembre 2018, ou à compter de la date de notification de l'autorisation si celle-ci est postérieure. Elles prendront fin en tout état de cause le 31 octobre 2021.

Les conditions financières sont précisées dans les documents de consultation.

Code NUTS : FRL03

Classification CPV : 92312000-1 « Services artistiques »

Section III : Conditions de participation et procédure

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure peuvent retirer les documents de consultations gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : https://www.marches-securises.fr/ et https://www.e-marches06.fr/

Le dossier de consultation des entreprises précise les modalités de présentation des candidatures et des offres, et les critères de sélection des offres.

Section IV : Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de NICE – 33, boulevard Franck Pilatte, BP 4179, F-06359 NICE.

E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr – Tél. : 04 92 04 13 13 - Fax : 04 93 55 78 31 Adresse internet : http://nice.tribunal-administratif.fr/.

Date limite de réception des candidatures et des offres :

Mardi 2 octobre 2018, à 12h00.

Date d'envoi du présent avis :

Mercredi 12 septembre 2018.

188727

UNIJURIS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE

AVIS

ROMEDIS - SARL au capital de 8 000 €uros - Siège social : 280, chemin des Pins - Terrasses de Cannes Mandelieu, bât. D (06210) MANDELIEU LA NAPOULE

Suivant acte sous seing privé en date à MANDELIEU LA NAPOULE du 24/08/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL - Dénomination sociale : ROMEDIS - Siège social : 280, chemin des Pins Terrasses de Cannes Mandelieu Bât. D (06210) MANDELIEU LA NAPOULE - Objet social : L'exploitation directe ou en location-gérance de tout fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché ; la location de courte ou de longue durée, de véhicules automobiles utilitaires ou de tourisme, la location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers - Durée de la société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS - Capital social : 8 000 €uros - Gérance : David ROMEYER, demeurant Chez Daniel SBERNA 280 Chemin des Pins - Terrasses de Cannes Mandelieu, bât D (06210) MANDELIEU LA NAPOULE - Immatriculation au RCS de CANNES.

188768

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 3 septembre 2018, il a été constitué une SASU. Dénomination : NISS'ART PIANOS. Siège social : 10 avenue Clément ADER, 06100 NICE. Capital : 7 700 €uros. Objet : Accord, vente, dépôt-vente, achat, commerce et location de pianos et tous instruments de musique. Réparation, restauration de pianos anciens et modernes, harmoniums et tous instruments à clavier. Fabrication de pianos et parties de pianos et accessoires... Vernis anciens, encadrements, dorure. Horloges anciennes, achat vente objets anciens. Cours de musique. Organisation de colloques, conférences, animations culturelles, concerts et spectacles. Prestations de services pour spectacles. Location de salle pour colloques, conférences, animations culturelles, concerts et spectacles. Studio d'enregistrement, musique et éditions. Librairie musicale et accessoires. Président : Nommé pour une durée illimitée par acte séparé du 3 septembre 2018, Monsieur François CHAROKI 1 passage Meyerbeer, 06000 NICE. Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : Agrément des cessions à des tiers non actionnaires n'ayant pas la qualité de conjoint, ascendant ou descendant du cédant. Toutefois, les opérations de toute nature réalisée par l'actionnaire unique sont libres. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.
Pour avis. Le président.

188718

6 ESPRIT VIOLET

SCI au capital de 500 €
283 route de Cannes,
06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE
RCS GRASSE n° 823 978 903

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 18/12/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 6 bis rue Esprit Violet, 06400 CANNES.

Gérant : Monsieur Fabrice LANDRA demeurant 6 bis rue Esprit Violet, 06400 CANNES.

Validation : RCS CANNES.

188729

SCI NEIGE ET SOLEIL

au capital de 6 097,96 €
Siège social : NICE
23 rue Alsace Lorraine,
RCS NICE 2002 D 01394
SIREN 428 281 745

AVIS DE DISSOLUTION

Suite au décès de Madame Eliane GUILLOT veuve DUMARTHERAY, Monsieur Romain PRADER, seul héritier en fonction de l'acte de Notoriété du 22 mai 2018 signé par Maître MALAUSSENA notaire à NICE, conformément à l'article 15 des statuts est devenu détenteur des parts N° 91 à 200 et 211 à 400 en ses lieu et place. Madame Odile DUMARTHERAY épouse PRADER conserve ses 100 parts N° 1 à 90 et 201 à 210. L'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2018 a décidé, à l'unanimité, la dissolution anticipée de la société qui ne détient plus aucun actif, nommé liquidateur Odile DUMARTHERAY épouse PRADER demeurant à NICE 134 vieux chemin de Gairaut et fixé le siège de liquidation au siège social. **Pour avis.**

188771

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp à NICE en date du 10/09/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant pour principales caractéristiques :

Dénomination : LOUITO

Objet : L'exploitation de fonds de commerce de café, restaurant, bar, traiteur, plats à emporter, hôtellerie et plus généralement de tout ce qui se rapporte à l'activité de restauration et d'hôtellerie et de l'acquisition et vente de fonds de commerce.

Siège social : 95, boulevard du Mont Boron 06300 NICE

Capital social : 1 000 €uros

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur François-Xavier LEMOINE demeurant 95, boulevard du Mont Boron, 06300 NICE et Monsieur Alexandre BUCHET demeurant 51 boulevard du Général Louis Delfino, 06300 NICE.

La société sera immatriculée au RCS NICE.

188739

SCI CAMROSE

SCI au capital de 1 000 €
46 boulevard de la Turbie, résidence
Soleil Adou Villa Caprice,
06240 BEAUSOLEIL
RCS NICE n° 546 600 105

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

D'une AGE du 03/09/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 9 boulevard du Général Leclerc, 06240 BEAUSOLEIL. Validation : RCS NICE.

188785

RECTIFICATIF

À l'annonce n°188160 parue dans le journal LES PETITES AFFICHES DES ALPES MARITIMES du 02/08/2018 concernant AZ DISTRI SARL au capital de 15 000 €uros 10 rue Jules Chausse – 69630 CHAPONOST 813 139 292 RCS LYON il y avait lieu de lire: « Transférer le siège social au pôle commercial Quartier des Moulins, angle du 60 boulevard Paul Montel et du 5 avenue Martin Luther King, 06200 NICE » au lieu « Transférer le siège social au 60 boulevard Paul Montel - Pôle commercial quartier des moulins à compter du 15 mai 2018. » comme inscrit par erreur.

188726

SARL MOBILIER LAURENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 €
Siège social : 126 rue de France,
«Le Renoir», NICE (ALPES-MARITIMES)
411 734 528 R.C.S. NICE

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Suivant l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 30 juillet 2018, statuant dans le cadre de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Pour avis. La gérance.

188736

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 septembre 2018, il a été constitué sous la dénomination sociale EXPERTISES SERVICES SUD une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Sigle : E.2.S. Objet social : Toutes actions d'expertises et de services en matière de bâtiments, génie civil et aménagements. Siège social : Parc St Donat 1085 route du pont de pierre, 06480 LA COLLE SUR LOUP

Durée : 99 ans

Capital social : 100 €uros

Gérant : M. ASCANI Marc demeurant parc St Donat 1085 route du pont de pierre, 06480 LA COLLE SUR LOUP

Immatriculation : RCS ANTIBES
Pour avis, le gérant.

188733

CGA 06 CENTRE DE GESTION AGREE DES ALPES MARITIMES

22, avenue Georges Clemenceau,
06011 NICE CEDEX 1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Centre de Gestion Agréé des Alpes-Maritimes tiendra ses Assemblées Générales Extra Ordinaire et Ordinaire :

le LUNDI 15 OCTOBRE 2018

à partir de 19 h

au PALAIS NICE ACROPOLIS 1 esplanade Kennedy, 06300 NICE

sous la Présidence de Monsieur Jacques KOTLER.

Après une lecture, pour approbation, des différents rapports et la présentation des modifications statutaires proposées, le CGA 06 offrira à ses adhérents, une représentation du spectacle de Didier GUSTIN « Il était une voix ».

188730

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°188597 parue dans le présent journal du 30/08/2018 il fallait lire : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 31/08/2018 au lieu du 23/07/2018.

PRO ANNUAIRE
https://annuaire.petitesaffiches.fr

188728

SASU JP CONSULTING

Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 100 €
Siège social : 2202 chemin des Plateaux Fleuris, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
821 978 939 R.C.S. NICE

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant procès-verbal en date du 11 août 2018, l'assemblée générale extraordinaire a :

- Décidé la dissolution anticipée de la Société.
- Nommé en qualité de liquidateur : M. Julien PAUSELLI, demeurant 2202 chemin des plateaux fleuris, 06700 NICE
- Fixé le siège de la liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Le liquidateur.

188750

SAS STELE

au capital de 1 500 €
Siège social : 16, cours Saleya,
06000 NICE
RCS NICE : 837 529 197

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant AG du 7/09/2018, il a été décidé du changement de président, Madame Stéphanie MIESZALA cessant ses fonctions à cette même date, et Monsieur Stefano DE CESARE demeurant Via Del Carretto 58 bis, Scale E à TURIN (Italie) assumant ces fonctions à compter du même jour. **Pour avis.**

188769

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 12 septembre 2018, d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : HOME HARMONIA Forme : Société civile. Siège social : NICE (06100) 17 avenue de Gairaut. Capital social : 1 000 €uros. Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers; la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.S de NICE. Gérance : Monsieur Gilles BALAGUERO demeurant à ANTIBES (06600), 6 avenue des aigles, parc des Aiglons et Madame Emilie VOIRON demeurant à NICE (06100) 17 avenue de Gairaut Cession de parts sociales : Toute cession de parts sociales doit respecter un droit de préemption et l'agrément de la société donné par un ou plusieurs associés présents ou représentés représentant au moins les deux tiers du capital social. Immatriculation : Au RCS de NICE. **Pour avis.**

188731

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2018, les associés de la société ALABRI, SCI au capital de 3 000,00 €uros, dont le siège social est à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), SIREN n° 811 760 164, RCS CANNES, ont nommé Madame hBRIGITTE VERGAUWEN épouse CHONQUEREZ co-gérant de la société.

188789

VILLE FRANCHE SUR MER

MAIRIE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - TRAVAUX

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR / DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE
Commune
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Nom de l'organisme :
Mairie de VILLEFRANCHE-SUR-MER
Correspondant :
M. GUTKNECHT Ronald
Adresse : La Citadelle - BP7
06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non
Tél : 04 93 76 33 33
Fax : 04 93 76 33 18
Adresse du profil d'acheteur (URL)
https://www.marches-securises.fr
OBJET DU MARCHÉ
Objet du marché : Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble Orangeraie à VILLEFRANCHE-SUR-MER.
Type de marché de travaux : Exécution
Lieu d'exécution : 20, avenue Gallieni à VILLEFRANCHE-SUR-MER.
L'avis concerne : Un marché public
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Marché à tranches.
Prestations divisées en lots : Non
Durée du marché ou délai d'exécution :
CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Cautionnement et garanties exigés :
Retenue de garantie de 5 %.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :
Articles 17 à 132 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Caractéristiques des prix :
Prix global et forfaitaire.
Modalités de variation des prix : Actualisation.
Modalités de règlement des comptes : Règlement des comptes selon les modalités du C.C.A.G.-Travaux
Le délai global de paiement est de 30 jours.
Modalités de financement : Sur les fonds propres de la commune.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire.
Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.
Autres conditions particulières : Les prestations débuteront à compter de la date fixée par l'ordre de service.
CONDITIONS DE PARTICIPATION
Renseignements concernant la situation des opérateurs économiques et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures :
(Application des articles 48, 51 et 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 susvisé)
Situation juridique - références requises :
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Renseignements sur le respect de l'obligation mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
Capacité économique et financière - références requises / niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
Référence professionnelle et capacité technique - références requises / niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s):
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
Les certificats de qualifications professionnelles adaptés aux prestations faisant l'objet du marché et/ou de qualité délivrés par des organismes indépendants fondés sur les normes européennes.
Nombre de candidats (dans le cas d'une procédure restreinte, négociée ou de dialogue compétitif)
CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)
PROCÉDURES
Procédure adaptée
Conditions de délai :
Date limite de réception des offres :
09/10/2018 à 12H00
Délai minimum de validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
VSM DGSSMP 06/18
Autres informations :
Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. Dossier de consultation gratuit. Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé. La transmission des offres par voie électronique est autorisée pour cette consultation. Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique.
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de NICE 33, boulevard Franck Pilatte, 06300 NICE
Tél. 04 92 04 13 13
Adresses complémentaires
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus d'ordre administratif
Hôtel de Ville Correspondant :
M. GUTKNECHT Ronald
Tél. 04 93 76 33 13
Fax 04 93 76 33 18
ronald.gutknecht@villefranche-sur-mer.fr
Service des marchés publics - La Citadelle - BP7, 06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER
ou d'ordre technique
Hôtel de Ville M. RACANO Christophe
Tél : 04 93 76 33 39 Fax : 04 93 76 33 18
christophe.racano@villefranche-sur-mer.fr
Direction des services techniques - La Citadelle - BP7
06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :
Hôtel de Ville Service des marchés publics - La Citadelle - BP7 06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER
Adresse Internet (URL) :
https://www.marches-securises.fr
Adresse à laquelle les offres / candidatures / projets / demandes de participation doivent être envoyés : Hôtel de Ville Service des marchés publics - La Citadelle - BP7, 06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER
Adresse Internet (URL)) :
https://www.marches-securises.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication :
13 septembre 2018.

188787

SCI THOW

Société civile en liquidation
au capital de 1 500 €
Siège social : 35 rue Gioffredo,
06000 NICE
522 486 448 R.C.S. NICE

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant procès-verbal en date du 27 août 2018, l'assemblée générale extraordinaire a :
- Décidé la dissolution anticipée de la société.
- Nommé en qualité de liquidateur : M. Gérard TURLUR, demeurant place Martial Sicard, 04300 FORCALQUIER
- Fixé le siège de la liquidation au Place Martial Sicard, 04300 FORCALQUIER, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Le liquidateur.

188780

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARSEILLE du 06/09/2018, enregistré au SIE de GRASSE, le 07/09/2018, dossier 2018 13181, référence 2018 A 03772 – droits d'enregistrement perçus : 2070 €, la SARL D. FRANCK, au capital de 3 000 €, dont le siège social est 178, route de Draguignan, 06130 GRASSE (RCS GRASSE 539 007 567) a vendu à la SARL CAROJAD', au capital de 2 000 € dont le siège est 12, rue des Caves, 60250 MOUY (RCS BEAUVAIS 841 911 605), un fonds de commerce de vente de produits diététiques, sis et exploité 178, route de Draguignan, 06130 GRASSE, sous l'enseigne NATURHOUSE moyennant le prix de 92 000 € (éléments incorporels : 85 000 €, éléments corporels : 7 000 €). L'entrée en jouissance a été fixée au 07/09/2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance à Me Ludovic TARTANSON, 67, rue paradis 13006 MARSEILLE.
Pour insertion.

188740

AVIS DE DISSOLUTION

BC SCANDINE société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 622,45 €uros Siège social : 9 rond point Duboys d'Angers - résidence Armenonville, 06400 CANNES (Alpes-Maritimes) 414 274 423 RCS CANNES. L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 août 2018 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2018 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. - A été nommée comme liquidatrice : - Madame Marie NABAIS MATOS DEOLIVEIRA, demeurant à CANNES (Alpes-Maritimes) 23 rue Marius Monti, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. - Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CANNES (Alpes-Maritimes) 9 rond point Duboys d'Angers - résidence Armenonville. - C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. - Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CANNES.
Pour avis, la liquidatrice.

188746

3F Immobilière Méditerranée
Groupe ActionLogement

VEND

PEYMEINADE (06)
Résidence Les Agaves - 39 bd Jean Giraud- Copropriété de 31 logements
F2 de 51 m²
au 3ème étage - Terrasse
Ref : A017 - DPE C - Montant moyen de charges courantes : 900 € annuel.
Prix : 112 800 €uros

GRASSE (06)
Résidence Frédéric Mistral - 53 avenue de la libération- Copropriété de 123 logements
F2 de 48 m²
au 3ème étage - Balcon
Ref C034 - DPE C - Montant moyen de charges courantes : 1 200 € annuel.
Prix : 96 000 €uros

Anne GRIGY 06.07.18.69.53
anne.grigy@groupe3f.fr

www.groupe3f.fr

188709

PATRICK IVALDI
SERGE GRANATA GOLDMAN
PÉNÉLOPE DUVERNEUIL
SÉVERINE VILLOTEAU
Notaires associés
06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Séverine VILLOTEAU, notaire, membre de la SCP «Patrick IVALDI, Serge GRANATA GOLDMAN, Pénélope DUVERNEUIL et Séverine VILLOTEAU, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à CHATEAUNEUF-DE-GRASSE (Alpes-Maritimes), 37 chemin du Cabanon, quartier Pré du Lac, le 31 août 2018, enregistré à GRASSE, le 5 septembre 2018, dossier 2018 13097, référence 2018 N 01002 (droits : 1 110 €), a été cédé par :

Monsieur Gilles Olivier FERREIRA, Coiffeur, demeurant à VALLAURIS (06220) 1564 chemin de Notre Dame GOLFE-JUAN, né à ANTIBES (06160), le 24 mai 1980.

A : La sté dénommée LAUKADIMA, EURL, au capital de 2 000 €, dont le siège social est à JUAN-LES-PINS (06160), 5 av. du Maréchal Joffre, Villa Manon, immatriculée au RCS d'ANTIBES, sous le n° SIREN 841385099. (Représentée par Mr Laurent LEDAIN).

D'un fonds de commerce de COIFFURE MIXTE sis à JUANS-LES-PINS - 5, avenue du Maréchal Joffre - Villa MANON, lui appartenant, connu sous l'enseigne ART GIL STUDIO, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'ANTIBES, sous le n° 483 641 676, avec tous les éléments corporels et incorporels y attachés, et sans marchandise.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE MILLE EUROS (60 000,00 €uros), s'appliquant aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 €uros), et au matériel pour DIX MILLE EUROS (10 000,00 €uros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Christian PIEFFET, notaire associé à ANTIBES (06).

Pour unique avis. Le notaire.

188717

ABC DIFFUSION

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 €uros
10 rue Lamartine, 06000 NICE
447 764 044 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 juin 2018 et sa mise en liquidation. Monsieur Alexandre BRINDEJONC, gérant, demeurant 9 bis blvd de Montréal, 06200 NICE, a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé 10 rue Lamartine, 06000 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE. **Pour avis. Le Liquidateur.**

marchés PUBLICS
marchespublics.petitesaffiches.fr

188711

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'Opposition.

Article 1007 du code civil article 1378-1 code de procédure civile loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016. Suivant testament olographe en date du 13 novembre 1999, Madame Micheline LEROY domiciliée à LE CANNET (06110) 17 boulevard Paul Doumer a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître M-Christine RIVAYRAND-BLANC, notaire associé, membre de la société civile professionnelle "Virginie HERINGER-RAMEAUX et Marie-Christine RIVAYRAND-BLANC, notaires associés" titulaire d'un office notarial à RAMBOUILLET (Yvelines), 9 rue Sadi Carnot, le 13 février 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me RIVAYRAND-BLANC, notaire à RAMBOUILLET (78) 9 rue Sadi Carnot, référence CRPCEN : 78107, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

188741

XTRALIFE

SARL au capital de 1 000 €
Place Désiré Scoffier,
06830 BONSON
RCS NICE n° 522 089 747

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 10/09/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Monsieur Tristan GARINET sis place Désiré Scoffier, 06830 BONSON a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation a été fixé à place Désiré Scoffier, 06830 BONSON.

C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Dépôt légal au RCS NICE.

188716

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SITH, SARL au capital de 7622,45 €uros, chemin de la Ferrière, quartier du Malvan, 06800 CAGNES-SUR-MER,RCS ANTIBES n° 430 429 555. Aux termes d'une AGO du 28/05/2018, les associés ont décidé la clôture de la liquidation de la société, approuvé les comptes définitifs de liquidation, pris acte de la démission de Mme Annie FERRARI de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Dépôt des comptes de liquidation au RCS ANTIBES.

188714

AVIS

Par contrat de location-gérance en date du 01/01/2000, Mr André BOTTERO a donné en location gérance à la SARL EBENISTERIE BOTTERO ANDRE le fonds de commerce de décoration menuiserie ébénisterie sis à BEAULIEU SUR MER (06230) 35, boulevard Maréchal Joffre. Suite au décès de Mr André BOTTERO, Mme Mona BOTTERO née KARLSSON est devenue propriétaire dudit fonds de commerce et donc loueur du fonds à compter du 19/05/2016. Formalités RCS NICE.

188713

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP à NICE en date du 07/09/2018, il a été constitué une SASU dénommée FACETTES présentant les caractéristiques suivantes :

- Siège : 40, boulevard de Cimiez, 06000 NICE,
- Durée : 99 ans
- Capital : 5 000 €
- Objet : Le conseil, l'audit, l'accompagnement en marketing, communication et stratégie de moyens (médias et hors médias), et toutes activités connexes s'y rapportant ; l'édition, la production, la commercialisation de merchandising et objets ou évènements à des fins de promotion et de marketing,
- Transmission des actions : Agrément dans tous les cas, sauf entre associés ou au profit d'ascendants et descendants
- Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte en son nom. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : M. Jean-Yves DESTANDAU, demeurant 40, boulevard de Cimiez, 06000 NICE. La Société sera immatriculée au RCS de NICE.

188719

BAG

SAS au capital de 1 000 €
75 avenue du docteur Picaud,
Le Kerkyra, 06150 CANNES
RCS CANNES n° 792 042 624

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 30/05/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société

Monsieur Gianluca BASSI sis 75 avenue du Docteur Raymond Picaud, 06150 CANNES LA BOCCA a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation a été fixé à 75 avenue du docteur Picaud, Le Kerkyra, 06150 CANNES.

C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Dépôt légal au RCS CANNES.

188753

AUGMENTATION DU CAPITAL

Dénomination sociale : GABRIEL RIQUETI éditeur-imprimeur

Forme : SAS

Siège social : 13-15 rue de la Fontette 06130 GRASSE

Capital social : 3 000 €

Numéro SIREN 833 083 942 RCS GRASSE

L'assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2018 a décidé d'augmenter le montant du capital social de 3 000 € à 12 000 € par voie d'émission de 90 actions ayant chacune une valeur nominale de 100 €. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au registre du commerce et des sociétés de GRASSE.

Pour avis et mention.

PA ALPES-MARITIMES
Suivez-nous
sur les réseaux sociaux

188715

SCI COLONIAL LEISURE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 63 boulevard de la Croisette, 06400 CANNES
841 977 523 R.C.S. CANNES

NOMINATION DE CO-GÉRANTS

Suivant procès-verbal en date du 31 août 2018 l'assemblée générale ordinaire décide de nommer en qualité de co-gérants :

- Monsieur Christopher MORRIS demeurant 223 Beaconsfield Parade, Middle Park, VICTORIA, 3206 Australie.
- Madame Joanne PETERS demeurant 11 Kings Road Weymouth – DORSET DT3 5ES Royaume-Uni.

Mention en sera faite au RCS de CANNES.

Les représentants légaux.

188721

E.W.M. SCI

au capital de 152,45 €
Siège social : 8, rue des Romains,
54660 MOUTIERS
RCS BRIEY 411 708 332

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 31/08/18 a décidé de transférer le siège social du 8, rue des Romains, 54660 MOUTIERS au 27 avenue du Tapis Vert, 06220 VALLAURIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de BRIEY sous le numéro RCS BRIEY 411 708 332 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'ANTIBES. La société, constituée pour 99 années à compter du 09/04/1997, a pour objet social - L'administration et la gestion par voie de location ou autrement d'un bien immobilier sis à MOUTIERS (54660), 22A rue Paule Labbé et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire et un capital de 152,45 € composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis. La gérance.

188725

LOU CAIRE

SCI au capital de 250 000 €
109 quai de la banquière,
résidence Lou Caire,
06730 SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE
RCS NICE n° 524 610 888

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décision d'une AGE du 04/08/2018, prenant effet le 04/08/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 113 Chemin des Chèvrefeuilles, 06130 GRASSE. Gérant : M. Pierre VION-BROUSSAILLE demeurant 113 Chemin des Chèvrefeuilles, 06130 GRASSE Validation : RCS GRASSE.

Annonces LÉGALES
www.petitesaffiches.fr

188773

ALLIANCE CHEVAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : allée Gabrielle Dorziat,
64200 BIARRITZ
532 446 861 R.C.S. BAYONNE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 4 septembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 1er septembre 2018 à l'adresse suivante : 8 boulevard des jardiniers, 06200 NICE.

Pour information : Gérant : M. Jean-Christophe COMET, demeurant 8 boulevard des Jardiniers, 06200 NICE.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de NICE désormais compétent à son égard.

Le représentant légal.

188774

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/09/2018, il a été constitué une SASU dénommée : HEOLVAPE

Enseigne commerciale : VAPOSTORE

Capital : 5 000 €

Siège social : 53 avenue de Boutiny, 06530 PEYMEINADE

Objet : La vente, la distribution et le commerce de cigarettes électroniques, e-liquides et accessoires ainsi que tous produits s'y rattachant.

Président : Monsieur Yann LACHIVER demeurant à 72 avenue Frédéric Mistral, Entrée L, 06130 GRASSE

Transmission des actions : Toute transmission sous quelle que forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de liquidation de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte transmission universelle du patrimoine.

Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS GRASSE.

188775

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à NICE (06000) en date du 31/08/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : BBH

Siège social : Palais Fossati, 54 rue Rossini, 06000 NICE

Objet : L'activité de restauration de tous types de cuisines, de traiteur, de vente denrées alimentaire à emporter, livrer

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE;

Apports : 500 €uros en numéraire libérées en totalité à la constitution ;

Capital : 500 euros, composé de 10 actions de 50 €uros chacune

Président : Monsieur ABERGEL Menachem, demeurant à NICE (06000), Palais Fossati - nommé pour une durée illimitée;

Cession des actions : Librement cessibles

Immatriculation au RCS de NICE.

Pour avis.

188777

FIDAL

Immeuble L'Astrolabe
79, boulevard de Dunkerque, CS 10437
13235 MARSEILLE cedex 02

HELIOPROD

Société par actions simplifiée
au capital de 1 145 €
Siège social : Immeuble Atlantis 2,
55 allée Pierre Ziller, SOPHIA ANTIPOLIS
06560 VALBONNE
RCS GRASSE N°512 517 889

NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/06/2017 décidant de transformer la société en SAS, l'assemblée générale a décidé de nommer

- SAS FAYETTE & ASSOCIES, allée des Lilas – résidence Beaumanoir bât 1 – 13100 AIX-EN-PROVENCE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- SARL DI AUTIT, allée des Lilas, résidence Beaumanoir, bât 3, 13100 AIX-EN-PROVENCE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices. Mention sera faite au RCS de GRASSE. **Pour avis.**

188778

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par AGE du 16.07.2018 les associés de la Sarl NORDIC BEDS au capital 10 000 € en liquidation. Siège social 44 rue Gioffredo, 06000 NICE - RCS NICE 519 491 286 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Caroline MARTIN de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus pour sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 16/07/2018. La société sera radiée du RCS de NICE.

Pour avis. La Liquidatrice.

188782

SCI ANNESLEY

SCI au capital de 785 000 €
360 avenue de la Concorde,
06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
RCS NICE n° 450 584 057

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 20/08/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Paul KEAVENNEY sis Monkstown co. DUBLIN, Annesley, Brighton avenue, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé à 1 rue Valperga, c/o Cabinet LBVS, 06000 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

188786

RECTIFICATIF

Dans l'avis n°185659 paru le 25/01/2018 dans le journal : les Petites Affiches des Alpes-Maritimes, concernant la SCA HOTEL DE MOUGINS – 205, avenue du Golfe, 06250 MOUGINS, RCS CANNES 804 350 841, il convient de préciser que l'adresse du siège de la liquidation est fixé en l'étude de Maître Vincent DE CARRIERE, 17, rue Venture, 13001 MARSEILLE.

188779

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 27/08/2018 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/09/2018 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Marc-Antoine BAUDART, demeurant 277 rue des Frigoules, BP 23, 11480 LA PALME, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à BIOT (06410), 400 avenue Roumanille, BP 309, 06906 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES.

Pour avis.

188784

HALF

SCI au capital de 300 000 €
Siège social : 233 route de Cannes,
06130 GRASSE.
529 418 394 RCS GRASSE

RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 septembre 2018, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de

300 000 €uros à 1 500 €uros.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300 000 €uros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille cinq cents €uros

(1 500 €uros). Mention sera portée au RCS de GRASSE.

188734

FLEXA MEUBLES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 €
Siège social : 195, traverse de Pétaréou,
06140 TOURRETTES-SUR-LOUP
414 386 854 R.C.S. GRASSE

AVIS DE DISSOLUTION

L'associé unique a, en date du 31 août 2018, décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et ses délibérations.

Il a nommé comme liquidateur Monsieur Carsten Dan MADSEN demeurant Guldsmedegade 1, 3th 8000 Aarhus C, Danemark, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé à 195, traverse de Pétaréou, 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP. C'est à cette adresse que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

188762

RECTIFICATIF

Sur l'annonce 188612 parue dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes du 06/09/2018, il fallait lire : SARL VILLA HERMES et non SARL VILLA INVEST.

PROFORMALITÉS
www.proformalites.com

188776

AVIS

Aux termes d'une AGE du 03/09/2018, les associés de la SAS AVIAFLIGHT MANAGEMENT au capital de 1 000 €, 795 163 674 RCS SALON-DE-PROVENCE, ont décidé :

- De transférer le siège social du 335 chemin du Moulin, 13880 VELAUX, au 4 place du Lac «Les Hauts de Vaugrenier» 06270 VILLENEUVE LOUBET à compter du 03/09/2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
- D'augmenter le capital de la société de 15 000 € pour le porter à 16 000 € par incorporation de réserves, la valeur nominale des actions passant de 10 € à 160 € et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts;
- De nommer en qualité de président à compter du 03/09/2018 pour une durée illimitée Matthieu LASSAU demeurant 4 place du Lac «Les Hauts de Vaugrenier» 06270 VILLENEUVE LOUBET, en remplacement de Jérôme GUICHARD, démissionnaire. La société sera désormais immatriculée au RCS d'ANTIBES.

188783

SARL PANSIPAN

au capital de 7 622,45 €
46 rue Jean Mermoz,
31830 PLAISANCE DU TOUCH
378 123 517 R.C.S TOULOUSE

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 07/09/18, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter 07/09/18, nouvel objet social : Restaurant rapide, restauration, articles de Paris, pose de faux ongles sans acte de manucure, pose de faux cils sans autre prestation esthétique. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence. Les associés ont également décidé de transférer à compter du 07/09/2018 le siège social qui était à 46 rue Jean Mermoz, 31830 PLAISANCE DU TOUCH à l'adresse suivante 23 boulevard Pierre Sola, 06300 NICE à compter du 07/09/2018. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt sera effectué au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE et de NICE.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B -
ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité :
Place du Palais
17, rue Alexandre Mari,
06300, NICE
Tél. : 04 93 80 72 72
Fax : 04 93 80 73 00
E-mail :
annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Directeur de la publication :
JM CIAIS
Commission paritaire n° 0723 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.
Prix HT de l'annonce fixé par Arrêté ministériel.
Pour l'année 2018,
le prix de la ligne est de 4.16 €
pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL
imprimeurs-créateurs,
Av. Estienne d'Orves, 06000 NICE
Tél. 04 93 97 40 00
DÉPÔT LÉGAL SEPTEMBRE 2018

+ Supplément Marchés publics

ART SACRÉ : LE PRÉCIEUX RENDEZ-VOUS D'ANTIBES

Le festival d'art sacré déroule un programme exceptionnel : Vivaldi, Mozart, Bach, Brahms seront servis par des formations et des solistes internationaux. Jusqu'au 29 septembre

© DR

La cathédrale d'Antibes recevra les concerts avec de grandes formations.

Les festivals d'art sacré de ce niveau ne sont pas légion. Celui d'Antibes a su en vingt-sept années d'existence se faire une place parmi les événements de premier ordre, attirant les meilleurs interprètes internationaux dans des lieux aussi emblématiques que la cathédrale qui s'adosse aux remparts de Vauban, la discrète chapelle saint Bernardin du XVIème siècle dans le vieille ville, celle de La Garoupe chère aux pêcheurs, ou encore l'église sainte Anne et saint Martin en plein cœur du "damier" de Vallauris.

Des lieux emblématiques donc, qui ont vu depuis leur création des orchestres, chœurs et des solistes de haut vol se produire dans ce festival organisé par le flûtiste antibois Philippe Depetris. L'édition 2018 s'inscrit dans cette lignée.

De grands interprètes

Clin d'œil du calendrier - à moins que ce ne soit volontaire - le festival s'ouvre en même temps que la Fête du patrimoine sur les chefs d'œuvre vénitiens d'Antonio Vivaldi. Violoniste virtuose, compositeur raffiné, le prêtre rouquin a influencé la musique instrumentale concertante et religieuse du XVIIIème siècle de ses motets et concerti. Il sera servi ce samedi 15 septembre (cathédrale) par la "Nuova cameristica de Milano" qui accompagnera la soprano Leslie Visco et Philippe Depetris à son instrument.

Le lendemain, les "Quatuors avec flûte" de Mozart offrent séduction et charme dans un dialogue fructueux entre les cordes et la flûte. Un programme riche, sensible et virtuose, qui apporte un enrichissement de couleurs, une ouverture sonore et une liberté expressive du souffle. Avec Cordélia Palm au violon, Fabrice Durand à l'alto, Yannick Callier au violoncelle (église de Vallauris, 17 heures). Le reste du programme s'égrainera jusqu'au 29 septembre, semant dans son sillage des pépites musicales comme le requiem allemand de Brahms, chef d'œuvre de la musique religieuse du XIXème siècle, réflexion philosophique et poétique sur le sens de la vie et la mort; comme l'intégrale des six sonates et partitas pour violon solo de Jean-Sébastien Bach, le Requiem de Mozart, etc.

© D.R.

Lors d'une précédente édition.

Le tout servi par des artistes d'exception et des formations comme le Chœur du Patriarcat russe de Moscou, l'ensemble vocal "Musiques en Jeux" animé par le chef de chœurs et d'orchestre Alain Joutard; l'ensemble "Nice Gospel Soul", ou encore l'ensemble Baroque de Nice dirigé par Gilbert Bezzina et composé d'une dizaine de musiciens jouant sur instruments anciens, qui s'est imposé comme l'une des principales formations françaises du genre.

Une affiche une nouvelle fois exceptionnelle!

Marie LESIMPLE

EN SAVOIR PLUS

Programme complet et réservation

Office de tourisme 42 avenue Robert-Soleau à Antibes, tel. 04.22.10.60.10). Palais des Congrès de Juan-les-Pins, tel 04.22.10.60.0.

Réservation par internet : www.antibesjuanlespins.com